

**MINISTRE DE L'EMPLOI, DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE, DE LA JEUNESSE ET DE
LA CONSTRUCTION CITOYENNE**

**OBSERVATOIRE NATIONAL DE L'EMPLOI
ET DE LA FORMATION**



**REPUBLIQUE DU MALI
UN PEUPLE – UN BUT – UNE FOI**

RASAMT

**Rapport d'Analyse Situationnelle Annuelle
sur le Marché du Travail 2014**

Décembre 2015

Table des matières

Liste des tableaux	iii
Liste des graphiques	iv
Sigles et abréviations	v
Résumé	vi
Introduction	1
1. Environnement socio-économique et démographique	3
1.1. Caractéristiques socio-économiques et démographiques	3
1.1.1. Caractéristiques socio-économiques	3
1.1.2. Caractéristiques démographiques	4
1.2. Enseignements et formation professionnelle	7
1.2.1. L'enseignement technique et professionnel	7
1.2.2. L'enseignement supérieur	8
1.2.3. La formation professionnelle	10
2. Principales sources de données sur l'Emploi au Mali	13
2.1. Sources administratives	13
2.1.1. L'Agence Nationale Pour l'Emploi	13
2.1.2. L'Institut National de Prévoyance Sociale (INPS)	13
2.1.3. La Caisse Malienne de Sécurité Sociale	13
2.2. Enquêtes statistiques	14
2.2.1. Enquête auprès des ménages	14
2.2.2. Autres enquêtes statistiques	14
3. Marché du travail au Mali en 2014	15
3.1. La situation de l'Emploi et du Chômage	15
3.1.1. Population active et taux d'activité	15
3.1.2. Taux d'emploi informel	17
3.1.3. L'emploi selon le secteur institutionnel	17
3.2. Le chômage	18
3.3. L'intermédiation	20
3.3.1. Demandes d'emploi	20
3.3.2. Offres d'emploi	24
3.3.3. Placements	26
3.4. Les créations d'emploi	29

3.5.	Quelques programmes d'aide à l'emploi.....	30
3.5.1.	Programme Emploi-Jeunes II (PEJ II).....	30
3.5.1.1.	Stage de qualification professionnelle.....	30
3.5.1.2.	Programme de Stage de Formation Professionnelle dans les Services Publics.....	31
3.5.2.	Projet Niéta.....	33
4.	Sécurité sociale.....	36
4.1.	Caisse Malienne de Sécurité Sociale.....	36
4.2.	Institut National de Prévoyance Sociale.....	39
5.	Dialogue social.....	44
5.1.	La gestion des conflits collectifs.....	44
5.2.	La relecture des conventions collectives et accords d'établissements.....	45
5.3.	L'évaluation du Pacte de Solidarité pour la Croissance et le Développement (PSCD) de 2001.....	45
5.4.	La création d'un Conseil National du Dialogue Social (CNDS).....	45
6.	Migration internationale du travail au Mali.....	48

Liste des tableaux

Tableau 1. Estimation de la population en milliers par région et par sexe en 2014	4
Tableau 2. Répartition de la population selon le groupe d'âge et le sexe en milliers	5
Tableau 3. Répartition de la population par région, superficie et densité en 2014	6
Tableau 4. Répartition des diplômés en BT2 par filière et par sexe en 2014	7
Tableau 5. Répartition des diplômés en CAP par filière et par sexe en 2014	8
Tableau 6. Répartition des étudiants inscrits dans les différentes Universités de Bamako selon le genre en 2014	9
Tableau 7. Nombre d'apprenants en formation dans les champs/écoles par filière et par sexe	11
Tableau 8. Nombre d'apprenants en formation tutorat par filière et par sexe	11
Tableau 9. Nombre d'apprenants par type de formation par filière et par sexe	12
Tableau 10. Taux d'activité par région, sexe et quintile de consommation	16
Tableau 11. Répartition du taux d'emploi informel par sexe selon le secteur institutionnel	17
Tableau 12. Répartition (en %) des actifs occupés suivant le secteur institutionnel par sexe	17
Tableau 13. Taux de sous-emploi selon le groupe d'âge et le sexe	19
Tableau 14. Répartition (%) de la population de 15 - 64 ans inactive selon les raisons d'inactivité par sexe et zone de résidence	19
Tableau 15. Demandes d'emploi enregistrées selon le niveau d'instruction par sexe	22
Tableau 16. Répartition (%) des demandes suivant le type de métiers	23
Tableau 17. Répartition des offres d'emploi suivant la catégorie socioprofessionnelle et le type de métiers	26
Tableau 18. Répartition des placements enregistrés par sexe, niveau d'instruction et catégorie socioprofessionnelle	28
Tableau 19. Répartition des placements effectués en 2014 par sexe et type de métiers	28
Tableau 20. Nombre d'emplois créés en 2014 :	29
Tableau 21. Nombre d'emplois créés par le secteur privé selon le type de contrat et la branche d'activité	29
Tableau 22. Récapitulatif des inscriptions	30
Tableau 23. Nombre de jeunes placés en stage auprès des entreprises privées et des ONG par région et par sexe.	31
Tableau 24. Situation des jeunes sélectionnés par diplôme	31
Tableau 25. Répartition des jeunes sélectionnés par région et par sexe	32
Tableau 26. Répartition des jeunes stagiaires pour le 7ème programme	33
Tableau 27. Nombre de jeunes ayant complété une formation professionnelle courte au cours de l'année calendaire 2014 par filière, genre et région	34
Tableau 28. Répartition des bénéficiaires du volontariat du PAJENIETA	35
Tableau 29. Répartition des pensionnés par région selon le sexe	36
Tableau 30. Répartition des pensionnés par région selon le type de pensionné	37
Tableau 31. Répartition des pensionnés selon le type et le sexe	37
Tableau 32. Age moyen des pensionnés selon la région et le sexe	38
Tableau 33. Répartition des inscrits de l'AMO selon la région, le groupe d'âge et le sexe	38
Tableau 34. Prestations de l'INPS au cours de l'année 2014	40
Tableau 35. Répartition des bénéficiaires par sexe	41
Tableau 36. Répartition des bénéficiaires par région	42
Tableau 37. Répartition des bénéficiaires par âge	43
Tableau 38. Répartition des litiges individuels selon la région	45
Tableau 39. Répartitions des conflits collectifs par branche d'activité économique, le cercle, par nombre de journées perdues et qualification professionnelle des travailleurs	46

Tableau 40. Répartition des migrants de retour bénéficiaires de formation en 2014 par domaine	49
Tableau 41. Répartition des migrants de retour ayant bénéficié la formation et Kits d'installation en 2014 par domaine	49
Annexe 1 : Nombre de préavis de grèves par les syndicats en 2014	51
Annexe 2 : Ventilation des litiges individuels	52

Liste des graphiques

Graphique 1 : Répartition de la population de 15 - 64 ans suivant le statut dans l'activité	15
Graphique 2 : Taux de chômage par région, sexe et groupe d'âge	18
Graphique 3 : Répartition (en %) du nombre de demandes d'emploi enregistrées en 2014 par sexe	21
Graphique 4 : Répartition (%) des demandes d'emploi suivant le niveau d'instruction	21
Graphique 5 : Répartition (%) des demandes enregistrées suivant l'âge	23
Graphique 6 : Répartition (effectif) des offres d'emploi par région, type et durée du contrat proposé en 2014	25
Graphique 7 : Répartition des placements effectués par région et sexe	27

Sigles et abréviations

ANPE	Agence Nationale Pour l'Emploi
ANTIM	Agence Nationale de Télésanté et d'Informatique Médicale
APEJ	Agence Pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes
APCAM	Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali
APCMM	Assemblée Permanente des Chambres de Métiers du Mali
BSIMT	Bulletin Semestriel d'Informations sur le Marché du Travail
BIT	Bureau International du Travail
BTP	Bâtiment Travaux Publics
CAP	Certificat d'Aptitude Professionnelle
CCIM	Chambre de Commerce et d'Industrie du Mali
CMSS	Caisse Malienne de Sécurité Sociale
CNDS	Conseil National du Dialogue Social
CSCom	Centre de Santé Communautaire
CSCR	Cadre Stratégique pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté
CTOC	Comité Technique d'Orientation et de Contrôle
DOEF	Département Observatoire de l'Emploi et de la Formation
DNE	Direction Nationale de l'Emploi
DNP	Direction Nationale de la Population
DNT	Direction Nationale du Travail
DOEF	Département Observatoire de l'Emploi et de la Formation
EMOP	Enquête Modulaire et Permanente auprès des ménages
FAFPA	Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage
FARE	Fonds Auto-Renouvelable pour l'Emploi
FDPRI	Faculté des Droits Privés
FDP	Faculté de Droits Publics
FHG	Faculté d'Histoire et Géographie
FLLSL	Faculté des Lettres, des Langues et des Sciences du Langage
FNAM	Fédération Nationale des Artisans du Mali
FSEG	Facultés des Sciences Economiques et de Gestion
FSHSE	Faculté des Sciences Humaines et des Sciences de l'Education
ICCO	Organisation inter-églises de coopération au développement
IGM	Institut Géographique du Mali
INIFORP	Institut National d'Ingénierie de la Formation Professionnelle
INPS	Institut National de Prévoyance Sociale
INSTAT	Institut National de la Statistique
IPEC-SIMPOC	International Programme on the Elimination of Child Labour - Statistical Information and Monitoring Programme on Child Labour
IPR/IFRA	Institut Polytechnique Rural de Formation et de Recherche Appliquée
IUG	Institut Universitaire de Gestion
IUT	Institut Universitaire de Technologie
MINUSMA	Mission des Nations Unies pour la Stabilisation au Mali
ONEF	Observatoire National pour l'Emploi et la Formation
PAJE	Projet d'Appui aux Jeunes Entrepreneurs
PEJ	Projet Emploi Jeunes
PENF	Projet d'appui à l'Education Non Formelle
PNT	Politique Nationale du Travail
PSCD	Pacte de Solidarité pour la Croissance et le Développement
RASAMT	Rapport d'Analyse Situationnelle Annuel sur le Marché du Travail
SIMTM	Système d'Information sur le Marché du Travail et la Migration
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
ULSHB	Université des Lettres et Sciences Humaines de Bamako
USJPB	Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako
USSGB	Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako
USTTB	Université des Sciences, des Techniques et des Technologies de Bamako

Résumé

En 2014, plus de 8 000 individus travaillant dans le secteur informel ont bénéficié des formations financées par le FAFPA, et plus de 5 200 agents évoluant dans les entreprises formelles ont été formés grâce au financement de la même structure. Parallèlement, les organismes non gouvernementaux et les Projets interviennent également dans la formation professionnelle des populations vivant surtout en zone rurale. En 2014, plus 23 000 individus ont été formés.

Rien que pour la seule année de 2014, plus de 4 500 jeunes diplômés sont passés par le programme de stage de formation professionnelle de l'APEJ, qui vise à donner une expérience professionnelle aux jeunes après leur sortie du système éducatif. Ce programme vise ainsi à améliorer l'employabilité des jeunes et augmenter ainsi leur chance de décrocher un premier emploi après leur passage dans le programme.

Le système éducatif formel souffre de la pléthore d'effectifs dans certaines filières aussi bien au niveau de l'enseignement supérieur qu'au niveau de l'enseignement technique et professionnel. En 2014, l'Université des Sciences Juridiques et Politiques a enregistré 23 618 étudiants inscrits, soit 36% des effectifs de l'enseignement supérieur et au niveau de l'enseignement secondaire technique et professionnel, près de 81% des diplômés en Brevet de Technicien sont spécialisés dans des filières tertiaires (principalement comptabilité et secrétariat de direction). Par contre au niveau du Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP), près de 55% des sortants sont diplômés dans les filières techniques.

L'enquête nationale sur l'emploi 2014 réalisée à travers le dispositif de l'EMOP a estimé à 96,5% la part de l'emploi informel dans l'emploi total. Le taux de chômage global du pays atteint 8,2%. Celui des jeunes âgés de 15 à 24 est estimé à 11,1%.

Au cours de la même année, les demandes d'emploi enregistrées au niveau de l'ANPE et des bureaux privés de placement étaient évaluées à 16 159 personnes. Par contre, les offres d'emplois enregistrées par les mêmes structures se chiffrent à 6 400 pour seulement 3 400 placements effectués, soit 53% des offres satisfaites.

L'Assurance Maladie Obligatoire a enregistré 44 715 individus inscrits en 2014 dont 19 368 hommes et 25 347 femmes.

L'INPS a réalisé 149 025 prestations pour un coût total de 48 706 013 746 FCFA réparti entre les prestations familiales, accident du travail et maladies professionnelles, assurance vieillesse, invalidité et survivants, assurance volontaire et assurance maladie obligatoire. L'assurance vieillesse, invalidité et survivants occupe le premier rang avec 77,6% des prestations de l'année 2014 (soit 37 809 211 094 de FCFA) avec un effectif de 55 482 personnes.

Dans le cadre du dialogue social, la Direction Nationale du Travail a enregistré 1384 litiges. Parmi ces litiges, 895 ont été réglés en conciliation (soit 55,6%), 423 transmis au tribunal et enfin 66 sont classés sans suite ou en instance.

Introduction

1. Justification

La compréhension des mécanismes à la base du dysfonctionnement ou déséquilibre du marché du travail est essentielle afin de développer des politiques efficaces pour promouvoir la création d'emploi. L'Observatoire National de l'Emploi et de la Formation (ONEF), de par les missions qui lui sont confiées par les plus hautes autorités entend pleinement jouer sa partition tout en produisant et publiant des statistiques fiables et régulières, indispensables à la bonne compréhension du fonctionnement du marché du travail.

Les différentes informations publiées sur le marché du travail proviennent principalement de cinq sources :

- le recensement général de la population et de l'habitat ;
- les enquêtes emploi auprès des ménages ;
- les enquêtes auprès des entreprises ;
- le dispositif de la formation professionnelle ;
- les données administratives ou base de données des organisations.

Rapport d'Analyse Situationnelle Annuelle sur le Marché du Travail (RASAMT) est produit sur la base des données administratives. En effet, l'exploitation de données disponibles dans les départements ministériels et les organismes sous tutelle permet de fournir directement ou indirectement, certains indicateurs sur la mise en œuvre de la politique nationale de l'emploi. En plus donc de la réalisation des enquêtes sur l'emploi auprès des ménages et des entreprises, l'ONEF publiera annuellement un rapport qui compilera les statistiques afin de donner un aperçu général des activités réalisées par les structures intervenant dans le Système d'Information sur le Marché du Travail et la Migration (SIMTM). L'un des buts de la production de ce rapport est de suivre la mise en œuvre des politiques nationales de l'emploi et de la formation professionnelle par les Agences chargées de leur opérationnalisation. Ces dernières, dans le cadre de la mise en œuvre de ces politiques, doivent poser des actes concrets allant dans le sens des objectifs visés.

2. L'objectif

L'objectif général de cette étude est de produire le rapport d'analyse situationnelle annuelle sur le marché du travail portant sur les données de 2014.

De façon spécifique, ce rapport vise à :

- faire le point des activités réalisées en 2014 par les structures intervenant dans le SIMTM ;
- produire des statistiques afin de faciliter le suivi de la mise en œuvre des politiques nationales de l'emploi et de la formation professionnelle ;
- assurer la régularité de la production d'informations pertinentes sur le marché du travail.

3. Méthodologie

Pendant près d'un mois, les agents de collecte de l'ONEF se sont rendus dans les différentes structures productrices d'information sur le marché du travail pour collecter les données et les rapports d'activités de 2014. Afin d'atteindre les objectifs visés dans le cadre de l'élaboration de ce rapport, certaines données ont été traitées pour produire les tableaux croisés.

L'équipe a rencontré des difficultés relatives à l'inexistence dans certaines structures des données désagrégées par sexe et souvent par localité. Les données souvent disponibles dans des formats inappropriés ont rendu le traitement difficile.

La collecte des données a été complétée par la revue documentaire qui nous a permis de mieux cerner les missions assignées aux structures concernées.

L'analyse est faite par une équipe technique multidisciplinaire composée des agents de l'ONEF et des structures impliquées dans la production des données statistiques sur le marché du travail.

Les informations ainsi collectées ont permis d'élaborer le présent rapport en six sections :

- Environnement socio-économique et démographique ;
- Principales sources de données sur l'emploi au Mali ;
- Marché du travail en 2014 ;
- Sécurité sociale ;
- Dialogue social ;
- Migration.

1. Environnement socio-économique et démographique

1.1. Caractéristiques socio-économiques et démographiques

1.1.1. Caractéristiques socio-économiques

L'économie malienne reste dominée dans ces dernières années par un secteur secondaire tiré par les mines et un secteur informel très important, tant au plan de sa contribution au PIB qu'en termes de création d'emplois. Au Mali, l'année 2014 a été marquée par un renforcement de la stabilité socio-politique et économique amorcée en 2013 après une situation difficile en 2012. L'économie malienne a enregistré un taux de croissance du PIB de 7,2% en 2014 contre 1,7% en 2013 et 0,0% en 2012 (INSTAT, 2015)¹. Cette croissance a été tirée par les secteurs secondaire et tertiaire qui ont enregistré respectivement 9,1% et 4,2% en 2014. Selon les prévisions macroéconomiques, le taux de croissance du PIB connaîtra une relative baisse en 2015 pour s'établir à 4,9%. Cette baisse serait due à la diminution des produits manufacturés. L'inflation mesurée par l'indicateur de convergence de l'UEMOA, qui est le taux d'inflation moyen des douze (12) mois, a été de 1,1% en 2014 contre -0,6% en 2013 et 5,3% en 2012. Ce niveau est inférieur à la norme communautaire de l'UEMOA (3,0% maximum). La consommation finale a connu une hausse de 2,5% en 2014 contre une baisse de 0,2% en 2013. La formation brute de capital fixe est passée de -30,8% en 2012 à 23,3% en 2013, suite principalement à la hausse des investissements publics (55,0%).

Compte tenu de toutes ces évolutions, le solde global de la balance des paiements est ressorti à 61,5 milliards de FCFA en 2013 contre 1,1 milliard de FCFA en 2012. Les recettes totales cumulées en réalisation à fin décembre 2014 sont ressorties à 1057,6 milliards de FCFA contre une réalisation de 951,2 milliards de FCFA à fin décembre 2013, soit une augmentation de 9,3%. Les recettes budgétaires ont atteint 940,8 milliards de FCFA en 2014 contre 842,7 milliards de FCFA en 2013, soit une hausse de 5,5%, en lien avec l'amélioration des recettes fiscales qui sont passées de 804,5 milliards de FCFA en 2013 à 890,5 milliards de FCFA en 2014 soit une progression de 8,0%. Le niveau de la pression fiscale s'est situé à 15% en 2014 contre 15,1% en 2013. Ce niveau reste toujours inférieur à la norme communautaire de 17% minimum. Le solde budgétaire de base s'est détérioré en s'affichant à -86,7 milliards de FCFA en 2014 contre -43,7 milliards de FCFA en 2013. Cela représente -1,4% du PIB en 2014 contre -0,7% du PIB en 2013. Les arriérés de paiements extérieurs sont ressortis à -1,5 milliards de FCFA en 2013 mais l'Etat n'a enregistré aucun arriéré de paiement en 2014. Au 31 décembre 2014, l'encours de la dette publique à moyen et long terme est estimé à 1930 milliards de FCFA comprenant la dette intérieure pour 445,4 milliards de FCFA soit 23,1% du total et la dette extérieure pour un montant de 1484,6 milliards de FCFA soit 76,9% de l'encours total. Dans le domaine de la santé, le taux de consultation prénatale est passé de 68% en 2012 à 72% en 2013. Le taux d'accouchement assisté s'est établi à 58,0% en 2013 contre 56,0% en 2012. Le nombre de CSCom fonctionnel s'est situé à 1151 en 2013 contre 1134 en 2012, soit une hausse de 1,5%.

¹ INSTAT : Comptes nationaux révision septembre 2015

Le taux d'accès à l'électricité pour les ménages est de 20% en 2013 contre 19% en 2012 (INSTAT, 2014). S'agissant de l'eau potable, 78,9% des ménages ont accès à l'eau potable en 2013 contre 80,9% en 2011. Le taux de chômage (au sens élargi), s'est situé à 7,3% en 2013 contre 8,2% en 2014.

Toutes ces performances ont été réalisées dans une situation sociale relativement apaisée. Les élections présidentielle et législative ont été tenues dans un climat de paix en 2013 et 2014. Les nouvelles autorités ont adopté la voie du dialogue et de la négociation dans la résolution de la crise au Nord du pays. Cette démarche a abouti à la signature de l'accord de paix entre l'Etat malien et les groupes armés en 2015.

1.1.2. Caractéristiques démographiques

Le pays a connu quatre recensements généraux de la population dont le dernier remonte à 2009. Ce recensement a permis de dénombrier 14 528 662 habitants (dont 50,4% de femme et 46,6% d'hommes).

La population résidente du Mali est estimée au 1^{er} juillet 2014 à 17,308 millions d'habitants. En dépit d'une forte émigration, la population du Mali a été multipliée par quatre depuis l'indépendance. De 3,5 millions d'habitants en 1960, elle a atteint 17,308 millions d'habitants en 2014 contre 14,5 millions d'habitants (résultats définitifs du RGPH 2009), répartie entre 8, 655 millions d'hommes soit 50,01% et 8, 643 millions de femmes soit 49,99%. La population malienne continuera de s'accroître à près d'un demi-million de personnes par an. Ceci montre que, la croissance de la population est beaucoup plus forte que prévue avec un taux annuel moyen de 3,6% constaté sur la période de 1998 à 2009.

La distribution de la population totale est loin d'être uniforme. Les régions de Sikasso (18,2%), de Koulikoro (16,7%) et de Ségou (16,1%), reçoivent à elles seules un peu plus de la moitié (51,0%) de la population totale du pays. Par contre, les populations des régions de Tombouctou (4,6%), Gao (3,7%) et Kidal (0,5%) n'atteignent pas 10% de l'effectif total du pays. Le District de Bamako compte plus d'un Malien sur dix (12,5%) (Tableau 1).

Tableau 1. Estimation de la population en milliers par région et par sexe en 2014

Régions	Hommes		Femmes		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Kayes	1 189	13,7	1 186	13,7	2 375	13,7
Koulikoro	1 445	16,7	1 441	16,7	2 885	16,7
Sikasso	1 576	18,2	1 572	18,2	3 149	18,2
Ségou	1 394	16,1	1 391	16,1	2 785	16,1
Mopti	1 214	14,0	1 211	14,0	2 426	14,0
Tombouctou	402	4,6	401	4,6	804	4,6
Gao	322	3,7	323	3,7	646	3,7
Kidal	41	0,5	40	0,5	81	0,5
Bamako	1 080	12,5	1 077	12,5	2 157	12,5
Ensemble	8 665	100,0	8 643	100,0	17 308	100,0

Source DNP : Pop. Info. Mali 2014

La répartition de la population par région met en évidence un phénomène marquant, à savoir l'accélération de l'urbanisation au Mali. Plus de 91,16% de la population malienne vivent dans les 5 régions de la partie sud du pays. Si l'on enlève la région de Mopti, quatre régions du sud-ouest du pays abritaient plus de 77,14% de la population totale du Mali.

La distribution de la population par groupe d'âge (tableau 2) fait ressortir que 46,9% de la population totale en 2014 sont dans la tranche d'âge 0 -14 ans. Celle du groupe d'âge 15 à 44 ans représente 42,7% de la population totale et le poids des personnes âgées de 45 ans et plus dans la population totale est de 10,4%. Aussi, la population âgée de 15 à 25 ans représente 19,7% de la population totale, la tranche d'âge 15-35 ans représente 33,5% de la population totale et les 15 à 40 ans représentent 38,7% de l'effectif total de la population au Mali.

Tableau 2. Répartition de la population selon le groupe d'âge et le sexe en milliers

Groupe d'âge	Homme		Femme		Ensemble	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
00-04 ans	1 625	18,8	1 558	18,0	3 183	18,4
05-09 ans	1 366	15,8	1 310	15,2	2 676	15,5
10-14 ans	1 150	13,3	1 104	12,8	2 254	13,0
15-19 ans	952	11,0	916	10,6	1 868	10,8
20-24 ans	780	9,0	757	8,7	1 537	8,9
25-29 ans	656	7,6	642	7,4	1 298	7,5
30-34 ans	551	6,4	546	6,3	1 097	6,3
35-39 ans	444	5,1	450	5,2	894	5,2
40-44 ans	341	3,9	358	4,1	699	4,0
45-49 ans	246	2,8	275	3,2	521	3,0
50-54 ans	175	2,0	210	2,4	385	2,2
55-59 ans	131	1,5	168	1,9	299	1,7
60-64 ans	99	1,1	134	1,6	233	1,3
65-69 ans	66	0,8	97	1,1	163	0,9
70-74 ans	47	0,5	69	0,8	116	0,7
75-79 ans	22	0,3	33	0,4	55	0,3
80 +	12	0,1	18	0,2	30	0,2
Total	8 663	100,0	8 645	100,0	17 308	100,0

Source : Perspectives de la population résidente du Mali 2010-2035, DNP

Par ailleurs, les femmes en âge de procréer (15 à 49) ans représentent 45,62% de la population féminine totale. Enfin, la population d'âge actif (15-64 ans) représente 51,02% de la population totale en 2014.

La densité totale du pays est d'environ 122 habitants au km². Cette moyenne nationale cache des disparités régionales non négligeables. Alors que dans la région de Kidal on compte 5 habitants sur 10

au km², dans le District de Bamako on observe une très forte concentration de la population avec 8 836 habitants au km² (tableau 3).

Tableau 3. Répartition de la population par région, superficie et densité en 2014

Régions	Ensemble	Superficie	Densité
Kayes	2 375 000	124 153,85	19,13
Koulikoro	2 885 000	91 331,37	31,59
Sikasso	3 149 000	71 651,27	43,95
Ségou	2 785 000	61 399,83	45,37
Mopti	2 426 000	82 133,49	29,54
Tombouctou	804 000	502 358,98	1,60
Gao	646 000	172 311,23	3,75
Kidal	81 000	146 572,57	0,55
Bamako	2 157 000	244,11	8 836,32
Ensemble	17 308 000	1 241 238	13,82

Source : *Perpectives DNP 2014 et IGM*

L'urbanisation se poursuivra à un rythme soutenu. En effet, selon les résultats des recensements généraux de la population, le taux d'urbanisation est passé de 16,8% en 1976 à 35% en 2009 pour atteindre 37,5% en 2014. La population de la ville de Bamako a fortement augmenté. Elle est passée de 89 000 habitants en 1950 à 1,8 million d'habitants en 2009 (RGPH 2009) et 2 157 000 habitants en 2014. Le District de Bamako comptera près de 3 millions d'habitants en 2025 et 3,5 millions d'habitants à l'horizon 2035 (Perspectives de la population résidente du Mali 2010-2035, DNP).

Durant la même période, la population rurale, estimée à 63% de la population totale en 2012, est certes passée à 62,2% et devrait rester majoritaire. Cependant, il convient de signaler que la population rurale bien que supérieure à la population urbaine au Mali, le taux d'urbanisation augmente rapidement essentiellement à cause de la forte migration interne.

Ainsi, cette situation aurait des répercussions importantes sur la distribution de la population et nécessitera la mise en place de politiques et d'investissements adéquats, d'où la nécessité de maîtriser le rythme de croissance rapide de la population. Le plus grand défi en milieu urbain sera donc d'assurer des opportunités d'emplois surtout pour les milliers de jeunes qui arrivent chaque année sur le marché du travail.

1.2. Enseignements et formation professionnelle

L'analyse du marché du travail, nécessite aussi la connaissance des flux des diplômés qui arrivent chaque année sur ce marché. L'analyse dans cette section concerne les diplômés de 2014 de l'enseignement technique et professionnel, les inscrits au niveau des universités publiques et de la formation professionnelle.

1.2.1. L'enseignement technique et professionnel

L'enseignement technique et professionnel relève du Ministère de l'Education Nationale. Il a pour objet de développer les compétences requises pour l'exercice d'un métier. Après le DEF, il conduit à l'obtention du Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP) après deux ans d'études, du Brevet de Technicien (BT) qui requière quatre années d'études et du Baccalauréat technique après trois années d'études. L'enseignement technique et professionnel est dispensé dans les centres de formations publics et privés, les lycées techniques, les instituts et dans les entreprises.

L'objectif général de ce type d'enseignement est de faire acquérir aux apprenants des capacités pratiques, des aptitudes d'analyse se traduisant par l'étude et la résolution de problème d'ordre technologique, économique et social. En 2014, le tableau ci-après donne la répartition des diplômés en Brevet de Technicien de l'enseignement technique et professionnel (tableau 4).

Tableau 4. Répartition des diplômés en BT2 par filière et par sexe en 2013

Filière	Sexe					
	Homme		Femme		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Bâtiment	74	2,5	10	0,6	84	1,8
Chimie	6	0,2	10	0,6	16	0,3
Construction Métallique	19	0,7	3	0,2	22	0,5
Dessin Bâtiment	306	10,5	47	2,8	353	7,7
Douane	38	1,3	24	1,4	62	1,3
Electricité	9	0,3	3	0,2	12	0,3
Electromécanique	167	5,7	8	0,5	175	3,8
Electronique Audiovisuelle	8	0,3	7	0,4	15	0,3
Electronique Industrielle	24	0,8	3	0,2	27	0,6
Froide	3	0,1	0	0,0	3	0,1
Géologie	7	0,2	0	0,0	7	0,2
Géométrie	26	0,9	9	0,5	35	0,8
Hydraulique	22	0,8	7	0,4	29	0,6
Impôt	11	0,4	3	0,2	14	0,3
Maintenance	8	0,3	0	0,0	8	0,2
Mécanique	3	0,1	0	0,0	3	0,1
Mécanique Auto	26	0,9	0	0,0	26	0,6
Secrétariat de Direction	54	1,9	803	47,6	857	18,6
Technique Comptable	2064	70,7	746	44,2	2810	61,0
Travaux Publics	43	1,5	5	0,3	48	1,0
Total	2918	100,0	1688	100,0	4606	100,0

Source : Centre National des Examens et Concours

Les diplômés en Brevet de Technicien, spécialité technique comptable et secrétariat de direction sont les plus nombreux (près de 80% des diplômés de 2013). Les femmes se spécialisent plus en secrétariat de direction comparativement aux hommes (47,6% de femmes). Seulement, 18,71% des diplômés proviennent des seize filières industrielles disponibles.

Tableau 5. Répartition des diplômés en CAP par filière et par sexe en 2014

Filière	Sexe				Total	
	Homme		Femme		Effectif	%
	Effectif	%	Effectif	%		
Aide Comptable	1316	31,7	584	40,6	1900	34,0
Banque	172	04,1	69	4,8	241	4,3
Boulangerie	4	0,1	0	0,0	4	0,1
Construction Métallique	91	02,2	7	0,5	98	1,8
Dessin Bâtiment	576	13,9	119	8,3	695	12,4
Electricité	554	13,3	41	2,9	595	10,6
Employé Commercial	1	0,0	12	0,8	13	0,2
Employé de Banque	218	05,2	113	7,9	331	5,9
Employé de Bureau	32	0,8	211	14,7	243	4,3
Employé de commerce	7	0,2	54	3,8	61	1,1
Machinisme Agricole	66	1,6	11	0,8	77	1,4
Maçonnerie	224	5,4	90	6,3	314	5,6
Mécanique	36	0,9	2	0,1	38	0,7
Mécanique Auto	90	2,2	8	0,6	98	1,8
Mécanique générale	10	0,2	0	0,0	10	0,2
Menuiserie	17	0,4	10	0,7	27	0,5
Monteur électricien	640	15,4	74	5,1	714	12,8
Pâtisserie	8	0,2	10	0,7	18	0,3
Plomberie Sanitaire	66	1,6	5	0,3	71	1,3
Technologie textile	13	0,3	7	0,5	20	0,4
Transmission	12	0,3	11	0,8	23	0,4
Total	4153	100,0	1438	100,0	5591	100,0

Source : Centre National des Examens et Concours

Contrairement aux diplômés en Brevet de Technicien, plus de 55% des diplômés en Certificat d’Aptitude Professionnelle (CAP) sont spécialisés dans les filières industrielles. Les filières qui ont enregistré plus de diplômés sont la comptabilité, l’électricité et le dessin bâtiment. Une fois de plus les femmes ont tendance à opter pour les filières tertiaires et les hommes s’orientent plus vers les filières industrielles.

1.2.2. L’enseignement supérieur

L’enseignement supérieur prépare dans différentes branches des spécialistes hautement qualifiés et des chercheurs capables de réaliser un travail créateur dans les domaines social, scientifique et technologique. Il est composé des instituts de formation, des grandes écoles et des universités. Les données analysées dans cette section concernent uniquement les instituts supérieurs de formation et les quatre universités de Bamako.

Ces dernières années, l’enseignement supérieur souffre non seulement de la pléthore d’effectifs, mais aussi des difficultés relatives à l’insertion professionnelle des diplômés. Face à ces difficultés majeures, les autorités ont scindé l’Université de Bamako en quatre Universités en 2010. Le but de cette réforme est de diversifier l’offre de formation au niveau des écoles publiques, mais également d’adapter les produits de l’enseignement supérieur aux besoins du marché du travail. De même les grandes écoles ont

été dotées d'un nouveau statut leur mettant d'assurer la formation des cadres de haut niveau et de dispenser la formation continue.

Malgré cette réforme, il existe un déséquilibre majeur entre les Universités accueillant les bacheliers des séries littéraires et celles qui reçoivent les bacheliers en provenance des filières scientifiques. En 2013-2014, l'Université des Sciences Juridiques et Politiques de Bamako (USJPB) a enregistré 32% des étudiants inscrits dans les quatre universités, suivi de l'Université des Langues et Sciences Humaines de Bamako (ULSHB) avec 28% des inscrits. Ces deux universités totalisent 61% des inscrits contre 39% des inscrits de l'Université des Sciences, des Techniques et des Technologies de Bamako (USTTB) et de l'Université des Sciences Sociales et de Gestion de Bamako.

La Faculté des Droits Privés (FDPRI) et celle des Lettres, Langues et des Sciences du Langage ont enregistré le plus grand nombre d'étudiants inscrits avec respectivement 19,7% et 16,2% des inscrits en 2013-2014.

Tableau 6. Répartition des étudiants inscrits dans les différentes Universités de Bamako selon le genre en 2014

Facultés	Masculin		Féminin		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
ULSHB						
FLLSL	9 156	17,3	2 875	13,6	12 031	16,2
FSHSE	5 654	10,7	3 444	16,3	9 098	12,3
IUT	82	0,2	48	0,2	130	0,2
USJPB						
FDPRI	9 493	18,0	5 106	24,1	14 599	19,7
FDPU	6 383	12,1	2 636	12,4	9 019	12,2
ISFRA	284	0,5	48	0,2	332	0,4
USSGB						
FSEG	5 473	10,4	2 834	13,4	8 307	11,2
FHG	6 560	12,4	1 159	5,5	7 719	10,4
IUG	970	1,8	835	3,9	1 805	2,4
USTTB						
FST	3 854	7,3	620	2,9	4 474	6,0
FAPH	616	1,2	326	1,5	942	1,3
FMOS	2 930	5,5	973	4,6	3 903	5,3
ISA	251	0,5	65	0,3	316	0,4
IPR/IFRA	1 150	2,2	220	1,0	1 370	1,9
Total	52 856	100,0	21 189	100,0	74 045	100,0

Source : Application de Gestion de la Scolarité des universités de Bamako (ARTEMIS)

L'Institut Universitaire de Gestion (IUG), l'Institut Universitaire de Technologie (IUT), l'IPR de Katibougou et l'Institut des Sciences Appliquées (ISA) ont enregistré seulement 5% des étudiants inscrits en 2013-2014.

Globalement, les femmes représentent près de 29% de l'ensemble des étudiants inscrits en 2014 dans les différentes facultés et instituts. Elles sont surtout nombreuses à l'IUG, à la FSHSE et à l'IUT avec respectivement 46,3%, 37,9% et 36,6% des étudiants inscrits dans ces instituts et facultés.

1.2.3. La formation professionnelle

La formation professionnelle est pratiquée au Mali depuis les temps anciens sous la forme traditionnelle. Cette forme d'apprentissage est encore aujourd'hui le principal mode d'acquisition d'une première qualification professionnelle pour la grande majorité de notre population, surtout dans le milieu rural. Elle a toujours eu, en plus de son rôle de formation au métier, une fonction de socialisation importante.

La formation professionnelle est sous la tutelle du ministère de l'emploi de la formation professionnelle, de la jeunesse et de la construction citoyenne. Les structures rattachées à ce ministère qui interviennent directement dans la réalisation sont : la Direction Nationale de la Formation Professionnelle, le Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage (FAFPA) et l'Institut National d'Ingénierie de la Formation Professionnelle (INIFORP). En plus de l'intervention de ces structures publiques, les Organisations Non Gouvernementales (ONG) et les Projets interviennent également dans le cadre de la formation professionnelle.

Le FAFPA a financé la réalisation de la formation de 42 associations dont les membres évoluent dans le secteur informel. Au total, 8 045 adhérents ont bénéficié de ces formations pour un coût total d'environ 936 000 000 FCFA. Dans le cadre de la formation par apprentissage de type dual, 4 642 personnes ont été formées dont 2 134 femmes. Le personnel des entreprises évoluant dans le secteur moderne a également bénéficié de l'appui du FAFPA. Ainsi, la formation de 5 262 agents dont 532 femmes a été financée par le FAFPA pour un coût global d'environ 1 876 000 000 FCFA.

La Direction Nationale de la formation Professionnelle a également réalisé en 2014 la formation de type dual pour 4 470 bénéficiaires contre 1873 pour la formation modulaire et 1898 pour la formation tutorat.

Parallèlement aux structures publiques, les Projets et ONG interviennent beaucoup dans le financement de la formation professionnelle. Au titre de 2014, Swisscontact a financé 461 projets de formation dans le cadre de son projet PAFP et 320 dans le cadre du projet FIBANI. Au total 19 212 personnes ont bénéficié de ces formations dont 11 285 femmes, soit 58,73% des bénéficiaires.

Dans le cadre du Projet d'appui à l'éducation non formelle à Sikasso, Mopti, Tombouctou (PENF), HELVETAS Swiss Intercooperation a financé la formation modulaire pour 312 apprenants dont 109 femmes et la formation continue pour 346 bénéficiaires dont 221 femmes.

Les formations financées par le projet ICCO sont particulièrement relatives à la culture et la production d'échalote, soit 42,8% des corps de métiers concernés par la formation (tableau 7).

Tableau 7. Nombre d'apprenants en formation dans les champs/écoles par filière et par sexe

Corps de métiers concernés ou filière	Sexe				Total	
	Homme		Femmes		Effectif	%
	Effectif	%	Effectif	%		
Echalote	482	48,6	509	51,4	991	100,0
Karité	12	6,0	188	94,0	200	100,0
Echalote/Oignon	244	45,2	296	54,8	540	100,0
Sésame	415	71,6	165	28,4	580	100,0
Total	1 153	49,9	1 158	50,1	2 311	100,0

Source : ICCO (2014)

Les femmes sont particulièrement plus intéressées par la production d'échalote, d'oignon et de karité comparativement aux hommes (42,9% contre 31,9%). Par contre, les hommes interviennent plus dans la production de Sésame (71,6 d'hommes contre 28,4% de femmes).

La proportion d'hommes et de femmes ayant bénéficié de cette formation est presque identique (49,9% d'hommes contre 50,1% de femmes).

Le projet a également financé des formations en tutorat dans six corps de métiers. Contrairement à la formation modulaire, les bénéficiaires de la formation tutorat sont majoritairement constitués d'hommes (58,8%).

Tableau 8. Nombre d'apprenants en formation tutorat par filière et par sexe

Corps de métiers concernés ou filière	Sexe				Total	
	Homme		Femme		Effectif	%
	Effectif	%	Effectif	%		
maraîchage	14	70,0	6	30	20	100,0
embouche et Aviculture	1	12,5	7	87,5	8	100,0
construction métallique	11	91,7	1	8,3	12	100,0
menuiserie bois	8	100,0	0	0,0	8	100,0
mécanique moto	12	100,0	0	0,0	12	100,0
coupe et couture	1	5,0	19	95,0	20	100,0
Total	47	58,8	33	41,3	80	100,0

Source : ICCO (2014)

Sur 20 apprenants en coupe et couture, 19 sont des femmes. Par contre, ce sont les hommes qui sont nombreux à être formés en construction métallique, menuiserie bois et mécanique auto. Le poids de la tradition fait que les femmes ont tendance à travailler principalement dans certains domaines.

Le projet BØRNEfoten évolue dans le domaine de la formation professionnelle. En 2014, le projet a financé la formation de 1410 personnes dans différents types de formation dont 60,6% en tutorat. Les femmes aussi bien que les hommes ont tendance à s'orienter vers certains métiers. Les femmes sont plus nombreuses à faire la coupe couture stylisme et les hommes s'orientent plus vers la construction métallique (tableau 9).

Tableau 9. Nombre d'apprenants par type de formation par filière et par sexe

Corps de métier	Formation modulaire			Formation duale			Formation continue			Formation tutorat		
	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total
Coupe couture stylisme	31	35	66	34	94	128	8	84	92	73	213	286
Electricité	0	0	0	0	0	0	55	9	64	55	9	64
Froid climatisation	0	0	0	5	2	7	23	7	30	28	9	37
Electronique	0	0	0	11	4	15	17	4	21	28	8	36
Construction métallique	70	0	70	44	0	44	27	31	58	184	0	184
Agro-alimentaire	0	66	66	17	0	17	27	0	27	1	97	98
Total	101	101	202	111	100	211	157	135	292	369	336	705

Source : BØRNEfoten (2014)

2. Principales sources de données sur l'Emploi au Mali

Au Mali, les analyses faites sur le marché du travail utilisent des données provenant aussi bien des sources administratives que des enquêtes statistiques.

2.1. Sources administratives

Plusieurs services des ministères en charge du travail, de l'emploi et de la sécurité sociale produisent, dans le cadre de leurs activités quotidiennes, une masse importante de données dites administratives qui fournissent des informations pertinentes sur le marché du travail. Ces données sont généralement compilées et souvent publiées sous forme de bulletin ou à travers des bases de données. Il s'agit, entre autres, de : la Direction Nationale de l'Emploi ?, l'Agence Nationale Pour l'Emploi (ANPE), la Direction Nationale du Travail (DNT), l'Institut National de Prévoyance Sociale (INPS), la Caisse Malienne de Sécurité Sociale, etc.

2.1.1. L'Agence Nationale Pour l'Emploi

L'ANPE a été créée par l'ordonnance n°01-016/P-RM du 27 février 2001 en remplacement de l'Office National de la Main d'Œuvre et de l'Emploi (ONMOE) afin de lui apporter une nouvelle dynamique pour amoindrir le chômage. En plus de ses missions de prospection des offres d'emploi, d'accueil, d'information et d'orientation des demandeurs d'emploi, elle est chargée de collecter les informations sur les offres et les demandées d'emploi enregistrées auprès des Bureaux privés de placement.

2.1.2. L'Institut National de Prévoyance Sociale (INPS)

L'Institut National de Prévoyance Sociale est un établissement public national à caractère administratif doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière, créé en 1961 (loi 61-59/AN-RM du 15 mai 1961). Il fournit des informations importantes sur les différentes prestations qu'il réalise dans le cadre de ses missions. Ainsi les données sur l'effectif des bénéficiaires et les montants versés y sont régulièrement produites.

2.1.3. La Caisse Malienne de Sécurité Sociale

La Caisse Malienne de Sécurité Sociale est un Etablissement à caractère administratif doté de la personnalité juridique et jouissant d'une autonomie financière. Elle est créée en juillet 2010 par la loi N°10-029 en remplacement de la Caisse des Retraites du Mali. Elle a pour mission la gestion des régimes de pensions des fonctionnaires, des militaires, des députés et de tout autre régime ou branche que l'Etat lui confie. Dans ce cadre, elle fournit des statistiques sur les effectifs des bénéficiaires, leur répartition spatiale et leurs caractéristiques sociodémographiques.

2.2. Enquêtes statistiques

Plusieurs enquêtes statistiques (certaines spécifiquement dédiées au sujet et d'autres non) permettent d'obtenir des informations pertinentes sur le marché du travail malien.

2.2.1. Enquête auprès des ménages

Il s'agit, entre autres, de l'Enquête Permanente Auprès des Ménages (EPAM). Cette enquête a été intégrée dans l'Enquête Modulaire et Permanente auprès des ménages (EMOP).

L'EMOP est un dispositif d'enquête permanent visant à fédérer l'ensemble des enquêtes auprès des ménages. Elle a pour objectif de produire de façon régulière et permanente des indicateurs pertinents sur la situation socio-économique des ménages, données nécessaires au suivi du CSCR, des OMD et à la formulation de différentes politiques sectorielles.

2.2.2. Autres enquêtes statistiques

Sans avoir un objectif spécifiquement dédié à l'analyse du marché du travail, d'autres enquêtes intègrent des volets sur l'emploi. Il s'agit entre autres du Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH), le Recensement général de l'Agriculture, l'Enquête démographique et de santé (EDS), l'Enquête agricole de conjoncture (EAC), l'Enquête malienne d'évaluation de la pauvreté (EMEP), l'Enquête légère intégrée auprès des ménages (ELIM), etc.

3. Marché du travail au Mali en 2014

Le marché du travail peut être défini comme un lieu "théorique" de rencontre de l'offre (représentée par la population active) et de la demande (représentée par l'administration, les entreprises publiques et privées). Au Mali, cette rencontre régie et régulée par le droit du travail est faite à partir des textes législatifs et réglementaires. Par exemple, le statut général des fonctionnaires définit les conditions de recrutement dans la fonction publique ; le code du travail régit les relations de travail entre les travailleurs et les employeurs en ce qui concerne le secteur privé. Cette partie traite de la situation de l'emploi et du chômage, de l'intermédiation et des programmes d'aide à l'emploi.

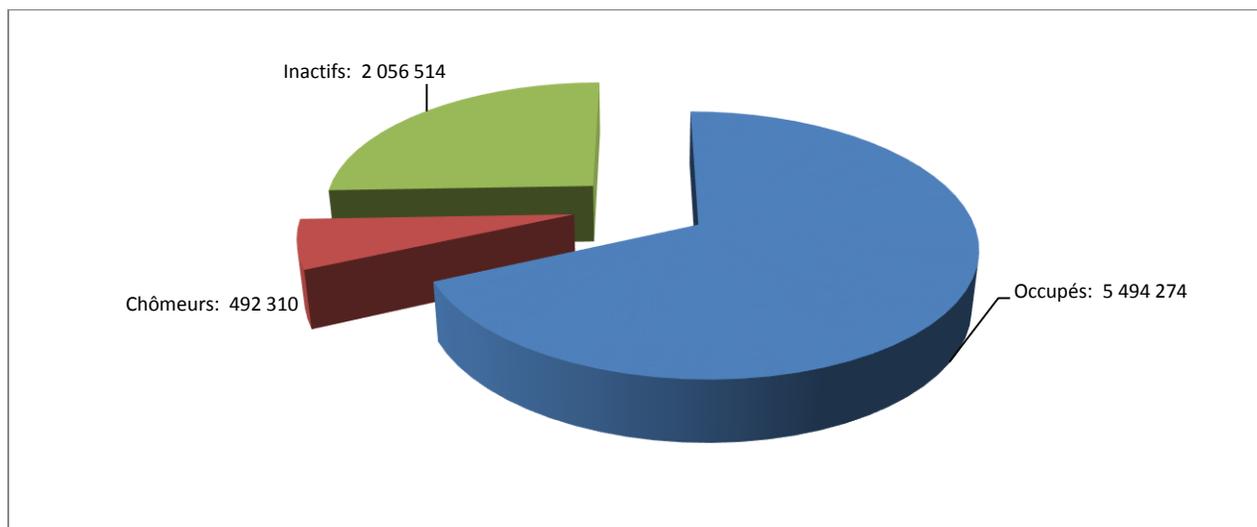
3.1. La situation de l'Emploi et du Chômage

Comme signalé plus haut, l'Enquête Modulaire et Permanente auprès des ménages de 2014 a intégré dans son troisième passage les questions détaillées sur l'emploi telles que collectées par l'Enquête Permanente auprès des ménages (EPAM). Ce qui permet de disposer de toutes les informations nécessaires sur l'emploi et le chômage. La collecte s'est déroulée du 1^{er} octobre au 31 décembre 2014.

3.1.1. Population active et taux d'activité

On entend par population active, la fraction de la population en âge de travailler (15 - 64 ans) pourvue d'un emploi ou en situation de chômage. En 2014, l'effectif de cette tranche de la population active était estimé à près de 6 millions de personnes représentant 34,8 % de la population totale du pays (tout âge confondu). Cette catégorie est majoritairement composée des personnes exerçant au moins un emploi. Le nombre de chômeurs dans la sous-population des 15 -64 ans s'élevait à 492 310 personnes (graphique 1).

Graphique 1 : Répartition de la population de 15 - 64 ans suivant le statut dans l'activité



Source : INSTAT, EMOP 2014

Le taux d'activité se définit comme le ratio de la population active (population économiquement active) d'une catégorie à la population en âge de travailler de la même catégorie. En 2014, ce taux était estimé à 74,4 % des individus de 15 - 64 ans (tableau 10).

Majoritaires au sein de la population, les femmes sont moins présentes sur le marché du travail. Les pesanteurs sociales qui font d'elles les principales gardiennes du foyer semblent être à l'origine de cette absence. Le taux d'activité est nettement plus élevé chez les hommes, et ce quelle que soit la tranche d'âge considérée. Alors que huit hommes sur dix âgés de 15 à 64 ans sont actifs, moins de deux femmes sur trois sont présentes sur le marché du travail malien. Elles ne représentent que 46,7 % des actifs sur le marché du travail.

Le taux d'activité est inversement proportionnel au degré de richesse. En d'autres termes, l'accès au marché est plus élevé chez les individus ayant un niveau de vie relativement faible (très pauvre et pauvre). Ces résultats suggèrent que plusieurs membres au sein des ménages moins nantis se présentent sur le marché du travail afin de pouvoir contribuer au revenu du ménage. Pendant ce temps, dans les ménages plus nantis, les membres surtout les plus jeunes restent plus longtemps à l'école c'est à dire en dehors du marché du travail.

Tableau 10. **Taux d'activité par région, sexe et quintile de consommation**

	Taux d'activité	
	15 - 64 ans	15 - 24 ans
Région		
Kayes	81,7	68,7
Koulikoro	65,7	50,5
Sikasso	84,9	71,4
Ségou	76,7	75,4
Mopti	80,6	76,0
Tombouctou	70,2	53,5
Gao	50,8	37,5
Bamako	63,4	39,9
Sexe		
Homme	85,6	67,9
Femme	64,8	55,9
Niveau de vie		
Très pauvre	82,6	74,8
pauvre	76,4	68,6
Moyen pauvre	74,0	61,8
Riche	66,8	51,5
Très riche	64,3	39,0
Ensemble	74,4	61,6

Source : INSTAT, EMOP 2014

3.1.2. Taux d'emploi informel

Le taux d'emploi informel est défini comme le pourcentage des emplois informels par rapport à la population totale occupée. Au plan national, ce taux est de 96,5% dont 97,8% pour les femmes.

Au regard du tableau 11, on constate que la population occupée est prédominée par les emplois informels. Ainsi, plus de neuf individus sur dix occupent un emploi informel (soit 96,5%). Quel que soit le secteur institutionnel, exception faite du secteur public, le taux d'emploi informel des hommes est toujours plus élevé que celui des femmes. Par contre, au niveau national, on observe le contraire. En effet, le taux d'emploi informel des femmes est 97,8% contre 95,4% pour les hommes.

Tableau 11. Répartition du taux d'emploi informel par sexe selon le secteur institutionnel

Secteur institutionnel	Emploi informel		
	Homme	Femme	Total
Secteur public	20,6	21,0	20,7
Entreprise privée formelle	58,6	40,2	55,6
Entreprise privée informelle	99,5	99,2	99,3
ONG, Organisations internationales, association	90,5	85,3	89,4
Employés de maison	99,8	99,2	99,5
Total	95,4	97,8	96,5

Source : Calculs de l'ONEF à partir des données de l'EMOP (2014)

3.1.3. L'emploi selon le secteur institutionnel

Le marché du travail malien demeure dominé par l'emploi dans le secteur informel. En effet, plus de sept actifs occupés sur dix exercent son activité dans le secteur informel. Ce qui représente près de quatre millions de personnes. Quel que soit le sexe, l'emploi dans le secteur informel est le principal secteur d'exercice de la population malienne.

Tableau 12. Répartition (en %) des actifs occupés suivant le secteur institutionnel par sexe

Secteur institutionnel	Sexe de l'individu		
	Homme	Femme	Total
Secteur public	3,9	1,4	2,8
Entreprise privée formelle	2,1	0,5	1,3
Entreprise privée informelle	67,1	74,9	70,7
ONG, Organisations internationales, association	1,9	0,6	1,3
Employés de maison	25,0	22,6	23,9
Total	100,0	100,0	100,0

Source : Calculs de l'ONEF à partir des données de l'EMOP (2014)

3.2. Le chômage

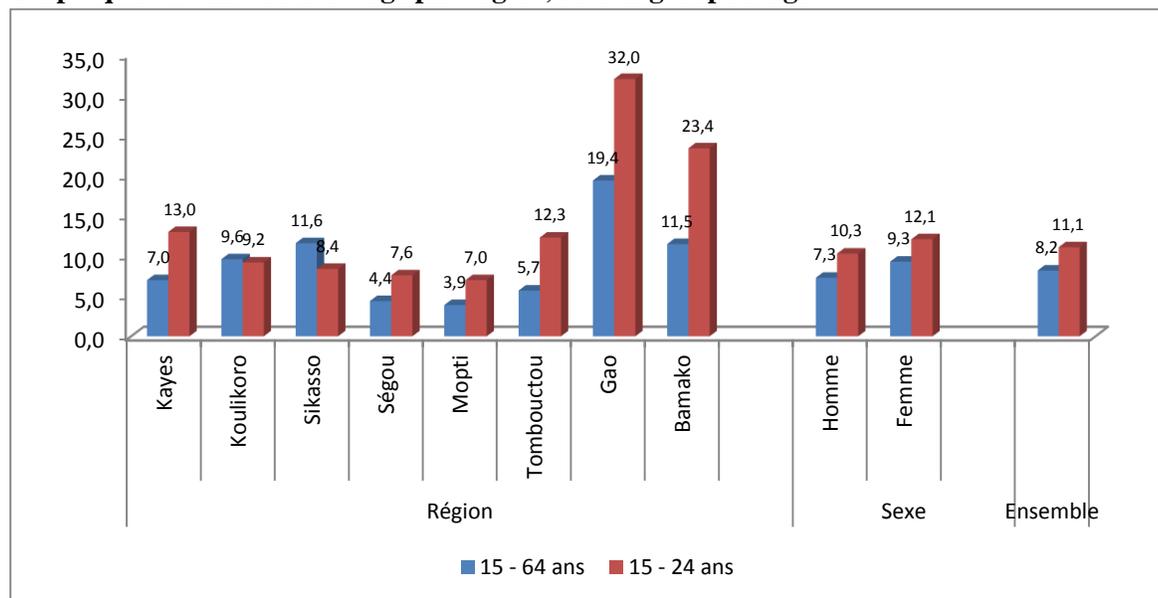
Trois critères sont utilisés par le Bureau International du Travail (BIT) pour considérer un individu comme chômeur :

- être sans emploi pendant la période de référence ;
- avoir entrepris des démarches pour chercher du travail pendant la période de référence ;
- être prêt à travailler immédiatement s'il trouvait du travail (en général moins de 15 jours).

En ne tenant pas compte du deuxième critère, on se trouve dans la situation d'un chômage élargi. En 2014, le taux de chômage était estimé à 8,2 % de la population active. Ce taux a connu une légère hausse par rapport à 2013 qui était de 6,9 % (INSTAT, EMOP 2013). Il reste cependant en deçà de celui de 2010 qui était de 8,8 % (ANPE/DOEF, EPAM 2010).

Les jeunes de 15 - 24 ans sont légèrement plus touchés par le chômage. Quel que soit le groupe d'âge, le phénomène est plus accentué chez les femmes comparativement au groupe des hommes. La région de Gao et le district de Bamako sont particulièrement touchés par le chômage des jeunes dont le taux atteint respectivement 32,0 % et 23,4 % (graphique 9).

Graphique 2 : Taux de chômage par région, sexe et groupe d'âge



Source : INSTAT, EMOP 2014

3.2.1. Sous-emploi lié à la durée du travail

Selon l'Organisation Internationale du Travail, le sous-emploi existe « lorsque la durée ou la productivité de l'emploi d'une personne sont inadéquates par rapport à un autre emploi possible que cette personne est disposée à occuper et capable de faire. Par rapport au temps de travail, le sous-emploi touche un

dixième des actifs occupés. Cette incidence est particulièrement plus élevée chez les femmes où elle atteint 17,9 % alors qu'elle n'est que de 3,4 % pour les hommes.

Tableau 13. **Taux de sous-emploi selon le groupe d'âge et le sexe**

Classe d'âge de travail	Homme	Femme	Total
15 - 24 ans	3,9	16,7	9,9
25 - 35 ans	3,6	19,4	11,6
36 - 40 ans	3	17	9,5
41 - 64 ans	2,9	18,7	9,3
Total	3,4	18,2	10,2

Source : ONEF/INSTAT/EMOP_2014

3.2.2. L'Inactivité

Les inactives, c'est à dire les personnes qui ne participent pas au marché du travail pour une raison ou une autre, sont estimées à plus de deux millions de personnes de 15 - 64 ans. Cette catégorie de la population est essentiellement féminine et vivant majoritairement en milieu rural. En effet, près d'un quart des inactives est une femme pendant que près de six sur dix résident en milieu rural.

En 2014, plus de deux millions de maliens âgés de 15 à 64 ans étaient inactifs c'est à dire sans emploi et ne cherchant pas de travail. En d'autres termes, une personne sur quatre en âge de travailler était considérée comme inactive. Il s'agit essentiellement des femmes au foyer (40,1%), les élèves/étudiants (33,7%), les invalides ou les malades de longue durée (6,4%) et les retraités/vieillards (3,6%).

Tableau 14. **Répartition (%) de la population de 15 - 64 ans inactive selon les raisons d'inactivité par sexe et zone de résidence**

	Raisons d'inactivité							Total
	Invalide ou en maladie de longue durée	En cours de scolarité, étudiant	Retraité / vieillard	Grossesse	Femme au foyer	Rentier	Autres	
Sexe								
Homme	31,5	57,4	32,4	0,0	0,0	78,4	22,9	26,2
Femme	68,5	42,6	67,6	100,0	100,0	21,6	77,1	73,8
Zone de résidence								
Bamako	6,8	32,9	21,4	24,2	14,6	0,0	14,6	20,6
Autre urbain	13,5	29,0	16,8	22,6	15,6	69,5	12,7	19,6
Rural	79,7	38,1	61,8	53,2	69,8	30,5	72,7	59,8
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Source : INSTAT, EMOP 2014

3.3. L'intermédiation

Deux types de marché caractérisent le marché de l'emploi : le marché "ouvert" constitué de l'ensemble des annonces diffusées par les entreprises (publiques et privées) et le marché "fermé" qui recouvre l'ensemble des emplois qui ne font pas l'objet d'annonces par les entreprises. L'intermédiation sur le marché du travail, qui définit le point de rencontre des travailleurs et des emplois, est pratiquée sur le premier type. Cette section présente les demandes et les offres d'emploi ainsi que les placements enregistrés par les services spécialisés dans l'intermédiation.

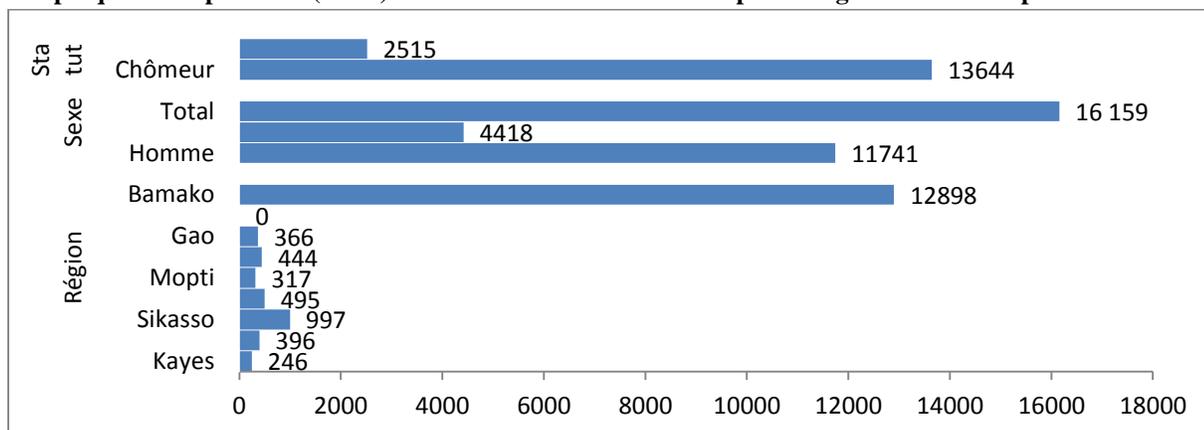
3.3.1. Demandes d'emploi

En 2014, l'effectif des chômeurs, c'est-à-dire les individus sans emploi et disponibles pour travailler, était estimé à 492 310 personnes, soit 8,2 % de la population active (INSTAT, EMOP 2014). Au cours de la même année, les demandes d'emploi enregistrées au niveau de l'ANPE et les Bureaux privés de placement étaient évaluées à 16 159 personnes, soit seulement 3,3 % des demandeurs d'emploi. Ces chiffres révèlent l'importance du marché fermé au Mali.

Les demandes enregistrées proviennent essentiellement des hommes dans le district de Bamako comme le montre le graphique 3. Environ huit demandes sur dix sont enregistrées dans la capitale malienne. En dehors du district, l'enregistrement des demandes d'emploi est très faible dans toutes les régions. Elles ne dépassent guère 3 % à l'exception de la région de Sikasso où elles atteignent 6,2 %. Si la crise dans le septentrion permet de comprendre l'absence d'enregistrement à Kidal, la faiblesse des demandes enregistrées (moins de 500) dans les régions comme Kayes, Sikasso et Ségou où l'activité économique est relativement plus importante est révélateur de la fermeture du marché du travail au niveau régional. Bien que majoritaire dans la population totale, les femmes sont moins présentes sur le marché du travail. Elles ne représentent qu'un quart des demandes d'emploi enregistrées dans les différents services de l'ANPE. La distribution régionale des demandes ne change pas fondamentalement suivant le sexe. Cette sous-représentativité de la gent féminine pourrait s'expliquer par le niveau d'instruction, généralement élevé, des demandeurs d'emploi (voir graphique ci-dessous). Cet indicateur reste très faible au niveau des femmes où seulement 2,5 % d'entre elles avaient atteint le niveau secondaire au moins en 2014 [INSTAT, EMOP 2014].

Par ailleurs, il faut noter que la plupart (84,4 %) des demandes sont enregistrées au nom des personnes qui n'ont aucun emploi c'est-à-dire des chômeurs. La distribution des demandes suivant la situation dans l'emploi ne varie pas significativement selon le sexe.

Graphique 3 : Répartition (en %) du nombre de demandes d'emploi enregistrées en 2014 par sexe

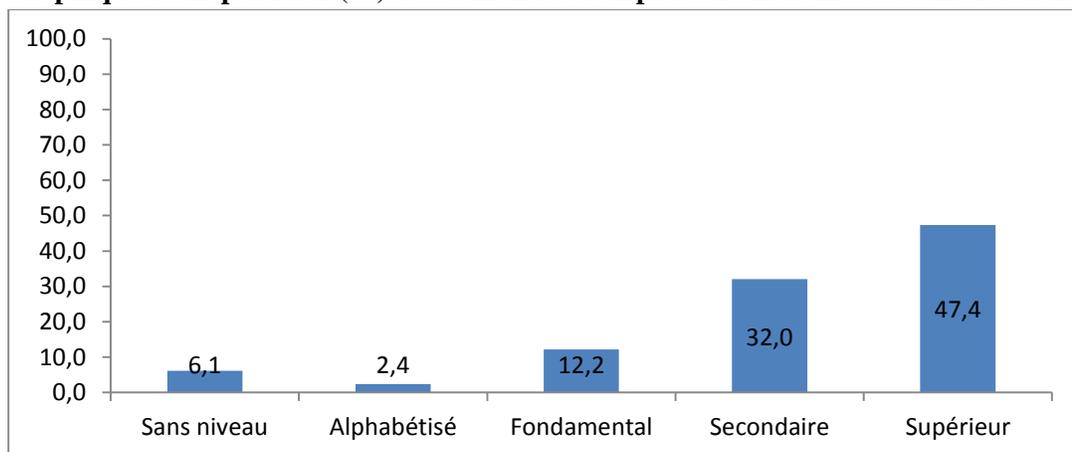


Source : ANPE(2014)

Note : aucun enregistrement réalisé dans la région de Kidal à cause de la situation sécuritaire

La distribution des demandes d'emploi enregistrées augmente en fonction du niveau d'instruction (graphique 4). Près de la moitié des demandeurs ont atteint le niveau supérieur, environ un tiers à un niveau secondaire pendant que moins d'un dixième est sans niveau d'instruction. Tout se passe comme si le marché du travail ouvert est réservé aux personnes instruites. S'agit-il d'une insuffisance d'information pour les personnes ? Ou celles-ci préfèrent-elles plutôt exercer dans le secteur informel ou passer par d'autres voies (parent, ami, connaissance) pour accéder aux emplois qui n'exigent pas un niveau d'instruction.

Graphique 4 : Répartition (%) des demandes d'emploi suivant le niveau d'instruction



Source : ANPE (2014)

Quel que soit le niveau d'instruction, les demandes enregistrées émanent essentiellement des hommes (tableau 15). On note cependant, une présence remarquable des femmes au sein des groupes ayant atteint le secondaire technique et professionnel, et le supérieur 1 qui concerne le niveau DEUG, DUT ou licence. Pour ces deux groupes, un tiers des demandes est enregistré pour les femmes.

L'impact de l'instruction sur les demandes d'emploi est confirmé lorsque nous examinons les qualifications des demandeurs. Deux tiers d'entre elles sont effectués par les cadres supérieurs, moyens ou agents de maîtrise. Cette proportion est particulièrement plus élevée pour les femmes où sept demandes sur dix concernent le groupe des cadres supérieurs, moyens ou agents de maîtrise.

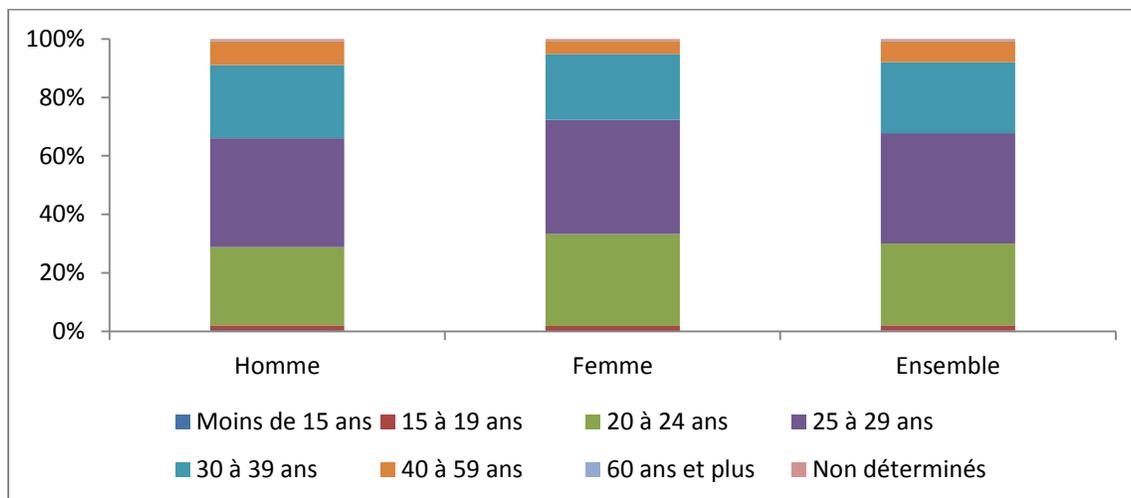
Tableau 15. Demandes d'emploi enregistrées selon le niveau d'instruction par sexe

	Homme		Femme		Ensemble	%
	Effectif	%	Effectif	%		
Niveau d'Instruction						
Sans instruction	844	7,2	140	3,2	984	6,1
Alphabétisé	350	3,0	30	0,7	380	2,4
1er Cycle fondamental	556	4,7	114	2,6	670	4,1
2ème Cycle fondamental	975	8,3	320	7,2	1 295	8,0
Secondaire Général (Lycée)	733	6,2	239	5,4	972	6,0
Secondaire Technique et Professionnelle	2 816	24,0	1 388	31,4	4 204	26,0
Supérieur 1 (niveau DEUG/DUT/Licence)	1 815	15,5	947	21,4	2 762	17,1
Supérieur 2 (niveau maîtrise et plus)	3 652	31,1	1 240	28,1	4 892	30,3
Qualification						
Cadres supérieurs	3936	33,5	1411	31,9	5347	33,1
Cadres moyens et agents de maîtrise	3462	29,5	1802	40,8	5264	32,6
Ouvriers	1204	10,3	308	7,0	1512	9,4
Employés	1398	11,9	479	10,8	1877	11,6
Manceuvres et assimilés	1741	14,8	418	9,5	2159	13,4
Total	11 741	100	4 418	100	16 159	100

Source : ANPE (2014)

Les jeunes sont les plus nombreux sur le marché du travail ouvert (graphique 5). En 2014, neuf demandes sur dix enregistrées concernaient les jeunes de la tranche d'âge de 20 à 39 ans. Les jeunes de 25 à 29 ans sont les plus nombreux avec plus d'un tiers des demandes enregistrées. La distribution des demandes suivant l'âge ne varie pas significativement qu'il s'agisse des hommes ou des femmes. Il faut noter la présence, certes négligeable, des adolescents sur le marché. Au cours de la même période, 334 demandes enregistrées (soit 2,1 %) concernaient les jeunes de 15 à 19 ans dont trois quarts sont des garçons.

Graphique 5 : Répartition (%) des demandes enregistrées suivant l'âge



Source : ANPE (2014)

Le marché du travail malien se caractérise par une certaine diversité lorsqu'on regarde la typologie des métiers demandés. On y trouve aussi bien des métiers hautement qualifiés que des métiers moins exigeants en termes de qualification. Cependant, on note une prédominance des métiers de la gestion administrative et financière qui occupent près d'un tiers des demandes enregistrées. Cette prépondérance n'est guère surprenante lorsqu'on regarde la structure de l'enseignement au Mali marquée par une forte affluence vers les filières de gestion administrative et financière.

Tableau 16. Répartition (%) des demandes suivant le type de métiers

Type de métier	Homme		Femme		Ensemble	%
	Effectif	%	Effectif	%		
Métiers de l'agriculture, de l'hydrologie, de la pêche et de la sylviculture	307	2,6	54	1,2	361	2,2
Métiers du bâtiment et des travaux publics	960	8,2	112	2,5	1072	6,6
Métiers de la production industrielle	752	6,4	103	2,3	855	5,3
Métiers de la maintenance et de la réparation	331	2,8	31	0,7	362	2,2
Métiers des transports et de la logistique	602	5,1	45	1,0	647	4,0
Métiers de la gestion administrative et financière	3339	28,4	1788	40,5	5127	31,7
Métiers juridiques	1163	9,9	449	10,2	1612	10,0
Métiers du commerce	808	6,9	416	9,4	1224	7,6
Métiers de la création artisanale	22	0,2	14	0,3	36	0,2
Métiers de l'hôtellerie et de la restauration	111	1,0	93	2,1	204	1,3
Métiers de l'éducation et de l'enseignement	644	5,5	212	4,8	856	5,3
Métiers de la culture et de la communication	664	5,7	126	2,9	790	4,9
Métiers de la santé et de l'action sociale	418	3,6	305	6,9	723	4,5
Métiers des services aux ménages et aux personnes	1620	13,8	670	15,2	2290	14,2
Total	11 741	100	4 418	100	16 159	100

Source : ANPE (2014)

En définitive, les données recueillies auprès de l'ANPE révèlent que les enregistrements des demandes d'emploi proviennent essentiellement des jeunes hommes sans emploi ayant atteint un certain niveau d'instruction et habitant dans la capitale. Ces demandes sont majoritairement orientées vers le secteur tertiaire, en particulier la gestion administrative et financière, le service juridique et le commerce.

3.3.2. Offres d'emploi

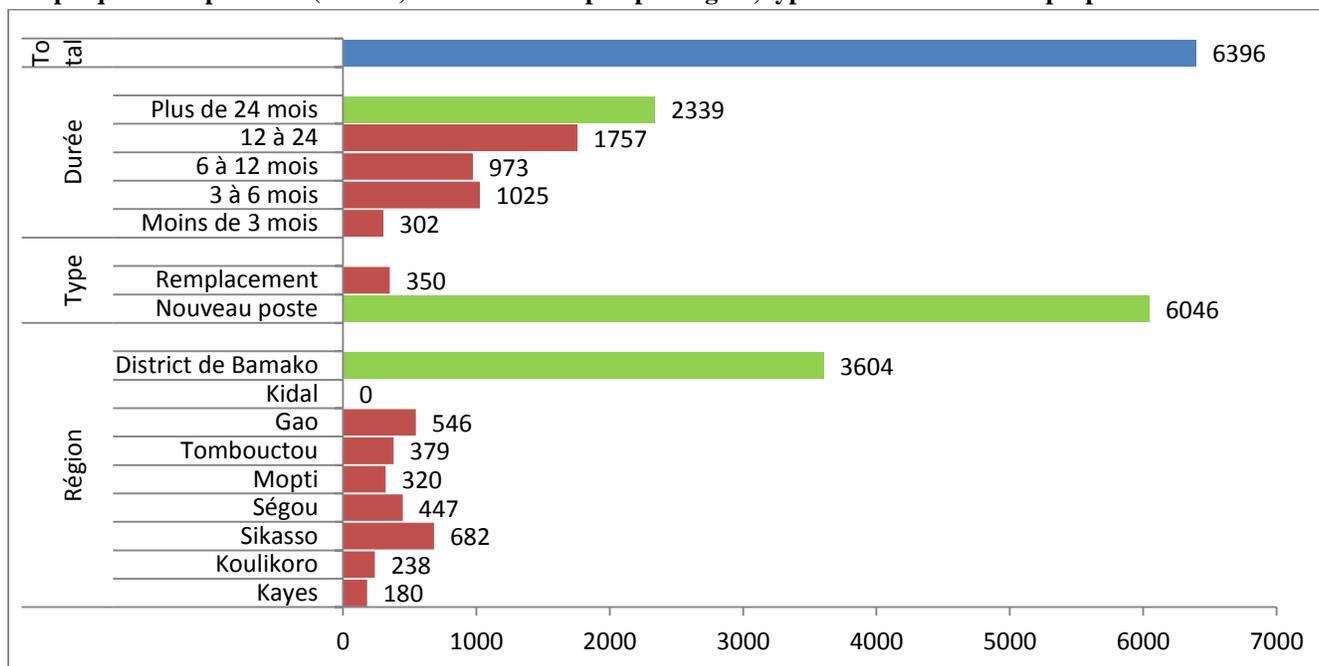
On entend par offre d'emploi une annonce réalisée par une entreprise qui cherche à recruter du personnel. En général, elle comprend les compétences attendues du candidat, la description du poste à pourvoir et le type de contrat proposé. Dans le cadre d'un marché du travail ouvert, les offres d'emploi sont enregistrées au niveau des structures spécialisées comme l'ANPE et d'autres bureaux privés au Mali.

En 2014, l'ensemble de ces structures a enregistré près de 6 400 offres d'emploi constituées essentiellement de nouveaux postes (seulement 5,5 % des offres concernaient les remplacements). Dans un pays marqué par un faible taux d'ouverture du marché du travail, ces chiffres suggèrent une certaine vitalité du secteur privé formel qui arrive à créer plus de 6 000 emplois au cours d'une année.

Les durées de contrat proposé varient entre moins de trois mois à plus de deux ans. Environ deux contrats sur trois ont une durée au moins égale à douze mois. Selon la région, la majorité des offres est enregistrée à Bamako comme pour les demandes mais dans une moindre mesure. En effet, alors que trois quarts des demandes sont enregistrées dans la capitale malienne, celle-ci n'a reçu que 56,4 % des offres. Ce qui suggère une relative dispersion des créations d'emploi à travers tout le pays.

En dehors de Bamako, la région de Sikasso est la plus grande pourvoyeuse d'emplois. Elle est suivie de celles de Gao et Ségou. Le niveau de l'activité économique à Sikasso et Ségou avec la présence d'unité industrielle et l'importance de la production agricole, en particulier du coton, serait à l'origine des offres d'emploi dans ces régions. Tel ne semble pas être le cas à Gao et Tombouctou qui se trouvent à l'épicentre de la crise sécuritaire que traverse le pays avec comme corollaire le ralentissement de l'activité. Cependant, la présence de la MINUSMA et le retour des humanitaires pourraient être les principales sources de création dans ces régions dont le tissu économique se remet doucement des impacts de la crise.

Graphique 6 : Répartition (effectif) des offres d'emploi par région, type et durée du contrat proposé en 2014



Source : ANPE (2014)

Alors que les demandes d'emploi proviennent essentiellement des personnes ayant un niveau d'instruction élevé qui correspond aux cadres supérieurs, moyens ou agents de maîtrise, les offres concernent majoritairement les ouvriers, employés et manœuvres. En 2014, ces trois catégories socioprofessionnelles représentaient 60,0 % des offres enregistrées par l'ANPE et les différents bureaux de placement privés au Mali. Ceci confirme le problème de l'inadéquation entre formation et emploi toujours évoqué dans les discours politiques.

L'acuité de ce problème est davantage mise en exergue lorsque l'on s'intéresse aux métiers pour lesquels les emplois sont offerts. Moins d'un tiers des offres concernent les métiers de la gestion administrative et financière, du service juridique et du commerce qui représentent la moitié des demandes enregistrées au cours de la même période. De façon générale, les offres sont très diversifiées et concernent l'ensemble des branches de l'activité socioéconomique et culturelle. On note cependant une prédominance des métiers comme les services aux ménages et aux personnes, la gestion administrative et financière, le commerce et la production industrielle.

Tableau 17. Répartition des offres d'emploi suivant la catégorie socioprofessionnelle et le type de métiers

	Effectifs	%
Catégorie socioprofessionnelle		
Cadre supérieur	868	13,6
Cadre moyen	1 692	26,5
Ouvriers	777	12,2
Employés	1 502	23,5
Manœuvres et assimilés	1 557	24,3
Type de métiers		
Métiers de l'agriculture, de l'hydrologie, de la pêche et de la sylviculture	115	1,8
Métiers du bâtiment et des travaux publics	405	6,3
Métiers de la production industrielle	743	11,6
Métiers de la maintenance et de la réparation	30	0,5
Métiers des transports et de la logistique	234	3,7
Métiers de la gestion administrative et financière	1 114	17,4
Métiers juridiques	47	0,7
Métiers du commerce	813	12,7
Métiers de la création artisanale	10	0,2
Métiers de boucher, de l'hôtellerie et de la restauration	71	1,1
Métiers de l'éducation et de l'enseignement	234	3,7
Métiers de la culture et de la communication	398	6,2
Métiers de la santé	590	9,2
Métiers des services aux ménages et aux personnes	1 592	24,9
Total	6 396	100

Source : ANPE (2014)

En définitive, on note que les offres d'emploi enregistrées au niveau de l'ANPE et des bureaux privés sont loin d'être négligeables dans un pays où le marché du travail est plus fermé. Elles montrent une vitalité du secteur privé à créer des emplois particulièrement pour les ouvriers, les employés et les manœuvres dans toutes les branches de l'activité socioéconomique et culturelle du pays.

3.3.3. Placements

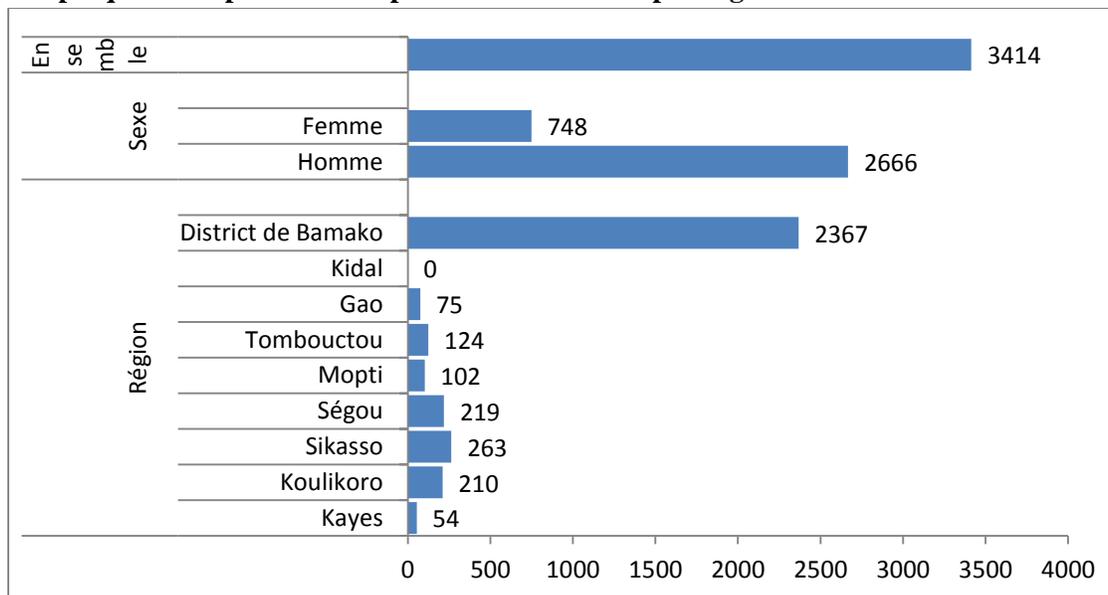
Il n'existe pas de remède unique au chômage. Plusieurs facteurs entrent en ligne de compte, dont la croissance économique et la bonne gouvernance. Mais, quoi qu'il en soit, il faut aussi une intermédiation efficace sur le marché du travail, qui met les personnes en mesure de trouver les emplois disponibles et fasse en sorte qu'elles aient bien les compétences requises pour ces emplois. Cette action qui consiste à procurer un emploi à ceux qui en demandent, est appelé placement. Au Mali, ce rôle est joué par l'ANPE et certains bureaux privés.

En 2014, ces structures ont pu placer plus de 3 400 personnes représentant 21,1 % des demandes enregistrées. Ce chiffre représentant également 53,4 % des offres reçues montre l'acuité de l'inadéquation entre formation et emploi dans le sens où près de la moitié des offres ne trouvent pas preneurs pendant qu'au même moment quatre cinquièmes des demandes ne sont pas satisfaites sur le marché du travail.

Les placements ont essentiellement bénéficié aux hommes qui ont occupé plus de trois quarts des emplois pourvus. Aussi, la proportion des demandes satisfaites est également plus élevée pour les hommes (22,9 % pour les hommes contre 16,3 % pour les femmes).

Suivant les régions, sept placements sur dix sont effectués à Bamako. La capitale est suivie des régions de Sikasso, Ségou et Koulikoro avec respectivement 7,7 %, 6,4 % et 6,1 % des placements enregistrés en 2014.

Graphique 7 : Répartition des placements effectués par région et sexe



Source : ANPE (2014)

L'instruction semble influencer positivement sur l'insertion sur le marché de l'emploi ouvert. En effet, six placements sur dix ont concerné les personnes qui ont suivi une formation technique professionnelle ou l'enseignement supérieur : un quart en faveur de ceux qui ont fréquenté l'enseignement technique professionnel, un cinquième pour ceux qui ont le niveau supérieur 2 et 16,2 % pour ceux du premier niveau du supérieur.

Tableau 18. Répartition des placements enregistrés par sexe, niveau d'instruction et catégorie socioprofessionnelle

	Homme		Femme		Ensemble	%
	Effectifs	%	Effectifs	%		
Niveau d'instruction						
Néant	368	13,8	61	8,16	429	12,57
Alphabétisés	64	2,4	7	0,94	71	2,08
1er Cycle	197	7,39	19	2,54	216	6,33
Second Cycle	271	10,17	66	8,82	337	9,87
Secondaire général	229	8,59	49	6,55	278	8,14
Secondaire technique	589	22,09	263	35,16	852	24,96
Supérieur 1	385	14,44	162	21,66	547	16,02
Supérieur 2	563	21,12	121	16,18	684	20,04
CSP						
Cadre supérieur	435	16,32	121	16,18	556	16,29
Cadre moyen et agent de maîtrise	592	22,21	265	35,43	857	25,1
Ouvrier	228	8,55	24	3,21	252	7,38
Employé	774	29,03	285	38,1	1059	31,02
Manœuvre et assimilé	637	23,89	53	7,09	690	20,21
Total	2666	100	748	100	3414	100

Source : ANPE (2014)

De façon générale, les placements suivent les offres d'emploi lorsqu'on s'intéresse aux types de métiers. En d'autres termes, les placements sont relativement élevés en faveur des métiers où les offres étaient plus nombreuses. Au moins un placement sur dix a concerné les métiers comme les services aux ménages et aux personnes (19,5 %), la gestion administrative et financière (16,5 %), le commerce (13,0 %), la production industrielle (12,5 %).

Tableau 19. Répartition des placements effectués en 2014 par sexe et type de métiers

Métiers	Homme		Femme		Ensemble	
	Effectifs	%	Effectifs	%	Effectifs	%
Métiers de l'agriculture, de l'hydrologie, de la pêche et de la sylviculture	142	5,3	13	1,7	155	4,5
Métiers du bâtiment et des travaux publics	248	9,3	3	0,4	251	7,4
Métiers de la production industrielle	393	14,7	33	4,4	426	12,5
Métiers de la maintenance et de la réparation	121	4,5	0	0,0	121	3,5
Métiers des transports et de la logistique	155	5,8	5	0,7	160	4,7
Métiers de la gestion administrative et financière	398	14,9	164	21,9	562	16,5
Métiers juridiques	37	1,4	26	3,5	63	1,9
Métiers du commerce	302	11,3	143	19,1	445	13,0
Métiers de la création artisanale	2	0,1	0	0,0	2	0,1
Métiers de l'hôtellerie et de la restauration	14	0,5	10	1,3	24	0,7
Métiers de l'éducation et de l'enseignement	62	2,3	30	4,0	92	2,7
Métiers de la culture et de la communication	127	4,8	73	9,8	200	5,9
Métiers de la santé	170	6,4	76	10,2	246	7,2
Métiers des services aux ménages et aux personnes	494	18,5	171	22,9	665	19,5
Métiers des cultes	1	0,0	1	0,1	2	0,1
Total	2666	100	748	100	3414	100

Source : ANPE (2014)

3.4. Les créations d'emploi

Les statistiques sur les créations d'emploi sont produites trimestriellement par la Direction Nationale de l'Emploi depuis 2013. L'objectif visé s'inscrit dans la Déclaration de Politique Générale du Gouvernement de création des 200 000 emplois d'ici 2018.

Tableau 20. **Nombre d'emplois créés en 2014 :**

Secteur	Sexe			Total
	Hommes	Femmes	Non précisé	
Emplois publics	4080	1180	99	5359
Emplois privés	19826	4330	0	24156
Emplois générés par les projets et programmes	1122	842	1139	3103
Total	25028	6352	1238	32618

Source : DNE rapport d'activités 2014

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2014, 32 618 emplois ont été créés. Ils se répartissent entre 24 156 emplois privés (74,06%), 5359 emplois publics (16,43%) et 3103 emplois générés par certains projets et programmes (9,51%). On constate qu'environ trois emplois sur quatre sont créés par le secteur privé.

La répartition suivant le sexe montre que ces emplois sont majoritairement occupés par des hommes. Ils représentent 76,73% de l'ensemble contre seulement 19,47% de femmes.

Tableau 21. **Nombre d'emplois créés par le secteur privé selon le type de contrat et la branche d'activité**

Branche d'activités	Contrat à durée déterminée		Contrat à durée indéterminée		Ensemble
	Eff.	%	Eff.	%	
Agriculture-Pêche	186	51,81	173	48,19	359
Industrie Extractive;	183	17,72	850	82,28	1033
Industrie manufacturière	283	46,78	322	53,22	605
Electricité-Eau	80	33,06	162	66,94	242
BTP	142	29,65	337	70,35	479
Commerce restaurant hôtel	295	42,94	392	57,06	687
Transport-Entrepôt; Communication	434	44,56	540	55,44	974
Banque, Assurance affaires Immobilières., Services fournis aux entreprises	2912	61,14	1851	38,86	4763
Services fournis aux Collectivités, Services sociaux, Services Personnels	8693	62,48	5221	37,52	13914
Activités mal désignées	363	45,83	429	54,17	792
Non déterminées	105	34,09	203	65,91	308
Total	13676	56,62	10480	43,38	24156

Source : DNE rapport d'activités 2014

Les créations d'emplois ont concerné l'ensemble des branches d'activités. Plus de 50% des emplois ont été créés dans le secteur des services fournis aux collectivités et services sociaux. Ce secteur est suivi par celui des banques et assurances qui a enregistré 4763 créations d'emplois (19,78%). La branche électricité-eau a enregistré le plus bas nombre d'emplois, 242 (1% de l'ensemble).

3.5. Quelques programmes d'aide à l'emploi

3.5.1. Programme Emploi-Jeunes II (PEJ II)

L'APEJ a exécuté un premier Programme Emploi Jeunes (PEJ I), qui comprenait quatre composantes : (i) « Renforcement de l'employabilité des jeunes » ; (ii) « Développement de l'entrepreneuriat des jeunes », (iii) « Emploi rural et les travaux à haute intensité de main-d'œuvre », (iv) « Accès des jeunes au crédit ». Le PEJ I a fait l'objet d'une évaluation.

Les activités de 2014 de l'APEJ s'inscrivent dans la réalisation des objectifs du PEJ II, dans la recherche de nouveaux partenariats et dans la mobilisation de ressources intérieures et extérieures.

Dans ce rapport nous évoquerons uniquement deux des activités fars réalisées par l'APEJ dans le cadre de la mise en œuvre de la composante 1 du Programme Emploi Jeune (PEJ II). Il s'agit du stage de qualification professionnelle et du stage de formation professionnelle.

3.5.1.1. Stage de qualification professionnelle

Le stage de qualification professionnelle est une sous composante qui, à l'instar des autres produits de la composante I du PEJ II, vise à renforcer l'employabilité des jeunes diplômés en leur offrant la possibilité d'avoir une première expérience professionnelle et de se familiariser avec l'environnement du travail dans le secteur privé.

En 2014, l'APEJ a enregistré 59 demandes d'inscription en stage de qualification dont 31 hommes et 28 femmes au cours de la période de référence. Au total, 28 entreprises privées et ONG ont été concernées suite à des sollicitations de jeunes (tableau 22).

Tableau 22. Récapitulatif des inscriptions

Régions	Femme		Homme		Total		Structures impliquées
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	
Kayes	2	7,1	3	9,7	5	8,5	5
Sikasso	10	35,7	2	6,5	12	20,3	7
Mopti	2	7,1	2	6,5	4	6,8	4
Bamako	14	50,0	24	77,4	38	64,4	12
Total	28	47,5	31	52,5	59	100,0	28

Source : APEJ rapport d'activités 2014

Suite à l'analyse des dossiers reçus, des jeunes ont été placés en stage de qualification dans les services privés et les ONG. Cependant, en application de la décision du CTOC, les placements des jeunes en stage de qualification ont connu par voie de conséquence, une diminution d'effectif au cours de l'année. Le tableau 23 donne le détail de ces placements.

Tableau 23. Nombre de jeunes placés en stage auprès des entreprises privées et des ONG par région et par sexe.

Placements	Nombre des jeunes placés			
	Régions	Féminin	Masculin	Total
Kayes		1	1	2
Sikasso		0	2	2
Bamako		29	34	63
Total		30	37	67
	Pourcentage	44,8%	55,2%	100%

Source : APEJ rapport d'activités 2014

Il ressort du tableau que 67 jeunes diplômés ont été placés en stage de qualification professionnelle dont 30 femmes (44,8%) et 37 hommes (55,2%).

Sur le plan géographique, la plupart de ces placements a été faite dans le District de Bamako, 63 jeunes diplômés dont 29 femmes soit 43,06% et 34 hommes, soit 53,96%. On remarque également une parité entre homme et femme dans la région de Kayes.

3.5.1.2. Programme de Stage de Formation Professionnelle dans les Services Publics

Le lancement du stage de formation professionnelle de la 7^{ème} cohorte a été fait le 08 mai 2014 à l'IPR de Katibougou sous la très haute présidence de son Excellence Monsieur Ibrahim Boubacar KEITA, Président de la République, Chef de l'Etat. Ce programme (anciennement dénommé volontariat) a concerné 4 547 jeunes repartis sur l'ensemble du territoire national.

Conformément aux besoins exprimés par les structures d'accueil, la situation de la sélection des jeunes se présente comme suit :

Tableau 24. Situation des jeunes sélectionnés par diplôme

Niveau du Diplôme	FEMME		HOMME		TOTAL	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
CAP	220	2,1	167	1,4	387	1,7
BT	1016	9,6	615	5,0	1631	7,1
BTS/DUT/DUTS	293	2,8	193	1,6	486	2,1
LICENCE/MAITRISE	802	7,6	1185	9,6	1987	8,7
DEA/DESS/DOCTORAT	23	0,2	33	0,3	56	0,2
TOTAL	2 354	51,8	2 193	48,2	4 547	100

Source : APEJ rapport d'activités 2014

Ce tableau nous révèle que l'effectif le plus élevé a été observé au niveau des diplômés en License/Maîtrise avec 8,7%. Ensuite viennent les niveaux de diplômes BT, BTS/DUT/DUTS, CAP et enfin DEA/DESS/DOCTORAT avec respectivement 7,1% ; 2,1% ; 1,7% et 0,2% de l'ensemble des sélectionnés. Il est à noter que les femmes représentent 51,8% de l'effectif total sélectionné contre 48,2% pour les hommes.

La configuration du nombre de jeunes sélectionnés par région (tableau 25) est faite au prorata des niveaux d'inscription de chaque région.

Tableau 25. Répartition des jeunes sélectionnés par région et par sexe

Régions	Femme		Homme		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Kayes	80	3,4	40	1,8	120	2,64
Koulikoro	144	6,1	110	5,0	254	5,59
Sikasso	143	6,1	123	5,6	266	5,85
Ségou	136	5,8	83	3,8	219	4,82
Mopti	78	3,3	51	2,3	129	2,84
Tombouctou	20	0,8	25	1,1	45	0,99
Gao	30	1,3	29	1,3	59	1,30
Kidal	0	0,0	9	0,4	9	0,20
Bamako	1 723	73,2	1 723	78,6	3 446	75,79
Total général	2 354	51,77	2 193	48,23	4 547	100

Source : APEJ rapport d'activités 2014

De l'analyse des informations de ce tableau, il ressort que les jeunes sélectionnés à Bamako sont de loin les plus nombreux. En effet, il représente 75,8% de l'effectif total des sélectionnés. Cette situation est conforme à l'esprit de la proportion, reflétant ainsi l'effectif retenu par région au prorata du nombre de candidatures recensées au cours des inscriptions. Cependant, faudrait-il souligner que l'effectif total des dossiers de candidature de Kidal n'est que de 9 dossiers. En raison du faible niveau de dépôt de candidature et à titre exceptionnel, toutes les candidatures de la région de Kidal ont été retenues à travers un objectif de discrimination positive.

Sur les 22 897 dossiers déposés, 4547 ont été sélectionnés, soit un taux de réussite de 19,9%. La plus part des sélectionnés (tableau 26) a été affecté aux différents départements ministériels. (54,21% de l'effectif total des sélectionnés). Les structures publiques, para publiques et ONG régionales viennent en deuxième position avec 23,97% ; suivies des collectifs d'ONG et des Organisations consulaires et faitières (APCAM, APCMM, CCIM, FNAM) avec respectivement 8,8% et 7,08%.

Tableau 26. **Répartition des jeunes stagiaires pour le 7ème programme**

Structure d'accueil	Femme		Homme		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Fédération Nationale des Associations de Santé Communautaire (FENASCOM)	82	3,48	35	1,60	117	2,57
Organisations consulaires et faitières (APCAM, APCMM, CCIM, FNAM)	176	7,48	146	6,66	322	7,08
Collectifs d'ONG (FECONG, FONGIM, CCA-ONG, SECO-ONG, GP/SP, CAFO)	207	8,79	193	8,80	400	8,80
Départements Ministériels et assimilés	1208	51,32	1257	57,32	2465	54,21
Structures publiques, para publiques et ONG régionales	627	26,64	463	21,11	1090	23,97
Collectivités territoriales (du District de Bamako, des régions de Koulikoro, de Ségou et de Mopti)	54	2,29	99	4,51	153	3,36
Total	2354	51,77	2193	48,23	4547	100

Source : APEJ rapport d'activités 2014

La Fédération Nationale des Associations de Santé Communautaire (FENASCom) occupe le bas du tableau avec 2,57%.

3.5.2. Projet Niéta

Le Projet d'Appui aux Jeunes Entrepreneurs (PAJE-Niéta) est financé par l'USAID/Mali et mis en œuvre par Education Development Center (EDC) en collaboration avec Catholic Relief Services, Swiss Contact et l'Association Jeunesse Action.

Le projet Niéta a pour objectif de :

- Renforcer les compétences des jeunes Maliens non scolarisés et déscolarisés :
 - ✓ Accroître l'accès à l'éducation pour les jeunes.
 - ✓ Accroître l'accès à la formation professionnelle pour les jeunes.
 - ✓ Favoriser un accompagnement vers la création d'entreprise pour les jeunes du projet.
- Augmenter l'engagement civique chez les jeunes non scolarisés.

Le PAJE-Niéta a comme cible les jeunes garçons et filles, ruraux et périurbains qui sont âgés de 14 à 25 ans.

Comme stratégies d'intervention, le projet intervient dans les domaines suivants :

❖ Programme de formation

- Programme de formation de deux ans ;
- Formation de base et formation professionnelle simultanées.

Les jeunes testent les concepts en dehors de la salle de classe en poursuivant leurs carrières et créent une micro entreprise de leur choix.

❖ **Volontaire PAJE**

Les volontaires résident dans les villages pour assurer la formation et l'accompagnement nécessaire à l'atteinte des objectifs du projet.

❖ **Association de jeunes**

- Dynamisation des associations de jeunes dans les 120 villages PAJE (Sikasso, Koulikoro, Kayes et Tombouctou) pour assurer le suivi et la continuité des actions de PAJE ;
- Formation en gouvernance interne, gestion financière et gestion du leadership....

Tableau 27. **Nombre de jeunes ayant complété une formation professionnelle courte au cours de l'année calendaire 2014 par filière, genre et région**

Filière	KAYES				SIKASSO				TOMBOUCTOU				Ensemble			
	F	H	T	%	F	H	T	%	F	H	T	%	F	H	T	%
Agriculture	920	208	1128	62,9	369	438	807	49,3	61	145	206	35,3	1350	791	2141	53,3
Boulangerie	1	27	28	1,6	4	32	36	2,2	37	9	46	7,9	42	68	110	2,7
Photographie	1	11	12	0,7									1	11	12	0,3
REMA						30	30	1,83		117	117	20		147	147	3,7
Réparation		12	12	0,7						15	15	2,6		27	27	0,7
Téléphones																
Restauration	155	11	166	9,3	201	2	203	12,4	25	1	26	4,5	381	14	395	9,8
Savonnerie	395	7	402	22,4	491	6	497	30,3	92	2	94	16,1	978	15	993	24,7
Transformation	42	3	45	2,5	59	6	65	4	77	3	80	13,7	178	12	190	4,7
TOTAL	1514	279	1793	44,7	1124	514	1638	40,8	292	292	584	14,5	2930	1085	4015	100

Source : PAJE, rapport d'activité 2014

En 2014, au plan national, 4015 jeunes ont complété une formation professionnelle courte dans 3 régions du Mali. La région de Kayes a abrité 44,7% des bénéficiaires suivie de la région de Sikasso avec 40,8% et de la région de Tombouctou avec 14,5% des formés.

Selon les filières de formation, l'agriculture et la savonnerie englobent à elles seules plus de 78% des jeunes formés. L'agriculture est la filière la plus attractive avec 53,3% et 24,73% dans le domaine de la savonnerie. La photographie est la moins attirante avec 12 jeunes soit 0,30%.

Aucune femme n'a suivi une formation en Réparation de Matériel Agricole (REMA) et en réparation téléphonique. On n'observe pas la présence de formation en réparation téléphonique et en REMA dans la région de Sikasso. L'absence de formation en REMA se fait sentir dans la région de Kayes. On remarque également qu'il y a plus de jeunes formés dans le domaine de l'agriculture à Kayes qu'à Sikasso, probablement pour diminuer l'exode rural dans la région de Kayes. Cette région a le plus grand nombre de jeunes formés surtout en agriculture avec 1128 jeunes formés soit 62,9% sur les 1793 jeunes formés de Kayes.

Selon le sexe, les jeunes femmes sont majoritaires avec 2930 formées sur l'ensemble des 4015 jeunes formés, soit 73%. On constate que le nombre des jeunes femmes est plus que le double des jeunes hommes.

Tableau 28. Répartition des bénéficiaires du volontariat du PAJENIETA

Localités	Sexe				Ensemble	
	Hommes	%	Femmes	%	Total	%
Kayes	57	42,22	19	45,24	76	42,94
Sikasso	59	43,7	20	47,62	79	44,63
Tombouctou	19	14,07	3	7,14	22	12,43
Total	135	100	42	100	177	100

Source : PAJE, rapport d'activité 2014

Concernant les trois régions bénéficiant du volontariat du PAJE NIETA, Sikasso a le plus grand nombre de bénéficiaires du volontariat avec 79 bénéficiaires soit 44,63% dans l'ensemble. Il est suivi de la première région avec 42,94% et la région de Tombouctou occupe la dernière place avec 12,43% de l'ensemble des volontaires bénéficiaires du projet Nièta.

Contrairement aux jeunes ayant complété une formation professionnelle courte, parmi les 177 bénéficiaires, le nombre des hommes est plus du triple de celui des femmes, soit 135 hommes contre 42 femmes.

4. Sécurité sociale

Le régime malien de sécurité sociale couvre les salariés des secteurs public et privé. Il assure aux intéressés une protection contre les risques suivants :

- maladie-maternité ;
- accidents du travail et maladies professionnelles ;
- vieillesse, invalidité, décès-survivants ;
- prestations familiales.

Les travailleurs indépendants peuvent adhérer volontairement aux couvertures des différents risques.

4.1. Caisse Malienne de Sécurité Sociale

Tableau 29. Répartition des pensionnés par région selon le sexe

Région	Sexe du pensionné					
	Masculin		Féminin		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Kayes	1247	5,8	1807	6,9	3054	6,4
Koulikoro	2005	9,4	2278	8,7	4283	9,0
Sikasso	2291	10,7	2588	9,9	4879	10,2
Ségou	2403	11,2	2888	11,0	5291	11,1
Mopti	1067	5,0	1143	4,4	2210	4,6
Tombouctou	447	2,1	586	2,2	1033	2,2
Gao	580	2,7	649	2,5	1229	2,6
Kidal	115	0,5	82	0,3	197	0,4
Bamako	11250	52,6	14177	54,1	25427	53,4
Total	21405	45,0	26198	55,0	47603	100

Source : CMSS (2014)

La répartition des pensionnés par sexe nous révèle que 55% des pensionnés sont de sexe féminin et 45% de sexe masculin. Selon la région, on constate que le district de Bamako englobe 53,4% des pensionnés dont 54,1% pour les femmes et 52,6% pour les hommes. Après Bamako, viennent les régions de Ségou, de Sikasso avec respectivement 11,1% et 10,2%. La région de Kidal occupe le bas du tableau avec 0,4% de l'ensemble des pensionnés, proportionnelle à la taille de sa population totale.

Tableau 30. Répartition des pensionnés par région selon le type de pensionné

Région	Type de pensionné					
	Militaire		Civil		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Kayes	824	27,0	2230	73,0	3054	6,4
Koulikoro	2736	63,9	1547	36,1	4283	9
Sikasso	1790	36,7	3089	63,3	4879	10,2
Ségou	2044	38,6	3247	61,4	5291	11,1
Mopti	662	30,0	1548	70,0	2210	4,6
Tombouctou	442	42,8	591	57,2	1033	2,2
Gao	606	49,3	623	50,7	1229	2,6
Kidal	162	82,2	35	17,8	197	0,4
Bamako	8476	33,3	16951	66,7	25427	53,4
Total	17742	37,3	29861	62,7	47603	100

Source : CMSS (2014)

Le même constat se dégage à la lecture du tableau 30. Parmi les pensionnés vivant dans le district de Bamako 33,3% sont des militaires et 66,7% de civils. Dans la région de Kayes, 73% des pensionnés sont des civils. Contrairement aux deux précédentes régions, le plus grand nombre des pensionnés des régions de Koulikoro et de Kidal sont des militaires. Ainsi dans la région de Koulikoro, 63,9% des pensionnés sont des militaires. De même dans la région de Kidal, 82,2% sont des militaires.

Tableau 31. Répartition des pensionnés selon le type et le sexe

Type de pensionné	Sexe du pensionné					
	Masculin		Féminin		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Militaire	8913	41,6	8829	33,7	17742	37,3
Civil	12492	58,4	17369	66,3	29861	62,7
Total	21405	100,0	26198	100,0	47603	100,0

Source : CMSS (2014)

L'analyse de ce tableau nous montre que parmi les pensionnés de sexe masculin 41,6% sont des militaires et 58,4% des civils. Quant aux femmes pensionnées, un peu plus d'un tiers sont des militaires (33,7%) et le reste (66,3%) des civils.

Tableau 32. **Age moyen des pensionnés selon la région et le sexe**

Région	Sexe du pensionné		Total
	Masculin	Féminin	
Kayes	65	65	65
Koulikoro	61	59	60
Sikasso	64	61	62
Ségou	64	63	64
Mopti	64	61	63
Tombouctou	67	60	63
Gao	65	57	61
Kidal	71	55	64
Bamako	64	62	63
Total	64	62	63

Source : CMSS (2014)

L'âge moyen des pensionnés du Mali est 63 ans dont 64 ans pour les hommes et 62 ans pour les femmes. Les pensionnés de sexe masculin de Kidal ont plus de longévités avec une moyenne d'âge de 71 ans que ceux des autres régions. Ils perçoivent donc plus longtemps leurs pensions que les autres. Par contre les pensionnés de sexe féminin de Kidal ont moins de longévité avec un âge moyen de 55 ans que ceux des autres régions.

On constate un équilibre d'âge moyen entre les pensionnés des deux sexes (masculin et féminin) de Kayes, soit 65 ans en moyenne. Quel qu'en soit la région, l'âge moyen des hommes est toujours supérieur à celui des femmes.

Tableau 33. **Répartition des inscrits de l'AMO selon la région, le groupe d'âge et le sexe**

Région	Masculin		Féminin		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Kayes	1157	6,0	1765	7,0	2922	6,5
Koulikoro	1678	8,7	2211	8,7	3889	8,7
Sikasso	2130	11,0	2521	9,9	4651	10,4
Ségou	2144	11,1	2760	10,9	4904	11,0
Mopti	1013	5,2	1110	4,4	2123	4,7
Tombouctou	427	2,2	557	2,2	984	2,2
Gao	543	2,8	622	2,5	1165	2,6
Kidal	101	0,5	77	0,3	178	0,4
Bamako	10175	52,5	13724	54,1	23899	53,4
Groupe d'âge						
Au plus 40 ans	501	2,6	1621	6,4	2122	4,7
41 - 55 ans	1282	6,6	6041	23,8	7323	16,4
56 - 64 ans	8675	44,8	7128	28,1	15803	35,3
65 ans et plus	8910	46,0	10557	41,6	19467	43,5
Total	19 368	100,0	25 347	100,0	44715	100,0

Source : CMSS (2014)

Sur les 44 715 individus inscrits à l'AMO, 19 368 sont des hommes et 25 347 des femmes. Ils sont repartis inégalement entre les régions et par groupe d'âge.

Sur le plan géographique, le district de Bamako a le plus grand nombre d'inscrits à l'AMO avec 23 899 inscrits surtout avec le plus grand nombre de femmes inscrites 54,1%. La région qui suit de loin Bamako est Ségou avec 4 904 inscrits. Excepté la région de Kidal, le nombre de femme inscrit à l'AMO est toujours supérieur à celui des hommes.

Selon le groupe d'âge, les plus âgés ont le plus grand nombre de personnes inscrites à l'AMO avec 35,3% pour les 56-64 ans et 43,5% pour les 65 et plus. Par contre, le nombre d'inscrits des 40 ans est faible par rapport aux tranches d'âge supérieures avec 4,7% de l'ensemble des inscrits. On constate qu'à l'exception de la tranche d'âge 56 – 64 ans, le nombre de femmes inscrit à l'AMO est plus élevé que celui des hommes.

4.2. Institut National de Prévoyance Sociale

Tout employeur est tenu de porter à la connaissance de l'INPS chaque embauche ou licenciement de personnel dans les huit jours.

Les membres non-salariés des professions libérales, artisanales, commerciales et industrielles ainsi que les travailleurs indépendants ont la possibilité d'adhérer volontairement à l'INPS. L'affiliation prend effet à compter du premier jour du trimestre civil en cours à la date de réception de la demande.

Les cotisations sont payées sur la totalité du salaire. Le montant du salaire pris en considération pour la base de calcul des cotisations ne peut, en aucun cas, être inférieur au montant du SMIG.

Tableau 34. Prestations de l'INPS au cours de l'année 2014

N°	Désignation	Nombre	Montant	%
1	Prestations familiales (PF)	79 226	6 529 868 410	13,4
	- Allocations prénatales		9 594 923	
	- Allocations de maternité		39 816 987	
	- Allocations familiales		5 460 765 751	
	- Allocations familles extérieures		35 557 138	
	- Indemnités journalières de congés de maternités		960 120 164	
	- Allocations 1er établissement		10 750 941	
	- Congé de maternité		276 185	
	- Autres		12 978 321	
2	Accident du travail et maladies Professionnelles (ATMP) :	2 212	1 389 045 705	2,9
	Indemnité journalière d'incapacité		63 457 449	
	Rentes aux assurés		573 113 472	
	Revalorisation		52 491	
	Rentes aux conjoints		64 033 450	
	Rentes aux orphelins		1 768 261	
	Rentes aux ascendants		24 553 990	
	Rachats des rentes		121 627 557	
	Frais médicaux		35 381 336	
	Frais d'hospitalisation		1 178 000	
	Produits pharmaceutiques		475 999 119	
	Frais de rééducation		783 490	
	Frais de transport		6 664 840	
	Autres		9 801 000	
	Prévention		10 631 250	
3	Assurance vieillesse, Invalidité et survivants (A Vieil)	55 482	37 809 211 094	77,6
	Pensions de vieillesse		20 393 949 607	
	Pensions anticipées		9 527 796 656	
	Allocations de solidarité		137 572 890	
	Pensions d'invalidité		379 668 267	
	Pensions de survivants		6 266 089 934	
	Remboursement de cotisations		1 104 133 740	
4	Assurance volontaire (AV)	741	24 749 470	0,1
5	Assurance maladie obligatoire (AMO)	11 364	2 977 888 537	6,1
	Soins médicaux		215 084 366	
	Produits pharmaceutiques		2 535 739 348	
	Analyses médicales		227 064 823	
Total		149 025	48 706 013 746	100

Source : INPS (2014)

Les prestations de l'INPS accordées à 149 025 maliens en 2014 s'élèvent à 48 706 013 746 FCFA réparties entre les Prestations familiales, Accident du travail et maladies Professionnelles, Assurance vieillesse, Invalidité et survivants, Assurance volontaire et Assurance maladie obligatoire. L'assurance vieillesse, Invalidité et survivants occupe le premier rang avec 77,6% des prestations de l'année 2014 (soit 37 809 211 094 de FCFA) avec un effectif de 55 482 personnes, donc elle plane sur toutes les autres formes de prestations. Singulièrement, ce sont les pensions de vieillesse, les pensions anticipées et les pensions de survivants qui la hissent au premier rang avec des montants respectifs de 20 393 949 607 ; 9 527 796 656 et 6 266 089 934 de francs CFA. En termes d'effectivité, elle vient au second rang derrière les prestations familiales avec 79 226 individus.

L'effectif, aussi bien que le montant restreint revient à l'Assurance Volontaire avec seulement 741 individus et un montant de prestation de 24 749 470 FCFA.

Tableau 35. **Répartition des bénéficiaires par sexe**

Libellés	Hommes		Femmes		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Assurés Actifs	150 526	62,5	35 390	43,9	185 916	55,5
Prestations Familiales	65 468	27,2	13 758	17,1	79 226	23,6
Accident Travail et Mal. Prof	–	–	–	–	2 212	0,7
Assurance vieillesse	24 211	10	31 271	38,8	55 482	16,6
Assurance volontaire	737	0,3	161	0,2	898	0,3
Assurance Maladie Obligatoire	–	–	–	–	11 364	3,4
Total	240 942	100	80 580	100	335 098	100

Source : INPS (2014)

Parmi les 335 098 bénéficiaires de l'INPS, 13 576 n'ont pas pu être désagrégés par sexe dont 2 212 pour les accidents de travail et maladie professionnelle et 11 364 pour l'assurance maladie obligatoire (AMO). Les assurés actifs font le plus gros effectif avec 185 916 soit 55,5% (dont 150 526 pour les hommes et 35 390 pour les femmes). Les prestations familiales occupent la deuxième place avec 23,6%, ensuite vient l'assurance vieillesse. L'effectif de l'Assurance Volontaire (AV) demeure toujours réduit, avec 737 pour les hommes et 161 pour les femmes, soit au total 898 (0,3% de l'effectif total des bénéficiaires).

En somme, sur les 321 522 bénéficiaires désagrégés selon le sexe, 75,1% sont des hommes et 24,9% des femmes. Le nombre de bénéficiaires est 335 098 dont 240 942 pour les hommes et 80 580 pour les femmes.

Tableau 36. Répartition des bénéficiaires par région

Localités	Assurance Vieillesse		Assurance volontaire		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Kayes	4504	8,1	2	0,2	4506	8,0
Koulikoro	3583	6,5	13	1,4	3596	6,4
Sikasso	4616	8,3	37	4,1	4653	8,3
Ségou	8892	16,0	83	9,2	8975	15,9
Mopti	2276	4,1	4	0,4	2280	4,0
Tombouctou	943	1,7	24	2,7	967	1,7
Gao/Kidal	1239	2,2	0	0,0	1239	2,2
Bamako	29424	53,0	735	81,8	30159	53,5
Total	55482	100	898	100	56380	100

Source : INPS (2014)

Malgré toutes les nouvelles mesures de la sécurité sociale qui est d'une assistance de l'Etat aux populations qui n'ont pas assez de moyens pour se soigner, excepté les assurances vieillesse et volontaire, les autres types d'assurances n'ont pas été désagrégés par zone géographique.

Dans ce tableau, sur les 55 482 bénéficiaires de l'assurance vieillesse 53% vivent à Bamako, 16% à Ségou, 8,3 à Sikasso, 8,1% à Kayes ; 6,5% à Koulikoro et 4,1% à Mopti. Les 3 régions du nord se répartissent les 3,9%.

En ce qui concerne l'assurance volontaire, parmi les bénéficiaires plus de 80% se trouvent à Bamako. Les régions de Ségou et de Sikasso se suivent toujours avec respectivement 9,2% et 4,1%. Les régions de Mopti et de Kayes n'ont que 0,6% de bénéficiaires de l'assurance volontaire (dont 0,4% à Mopti et 0,2% pour Kayes). On n'observe pas la présence de bénéficiaires de l'assurance volontaire dans les régions de Gao et Kidal.

Pour bénéficier des avantages, l'assuré doit avoir versé des cotisations pendant au moins 6 mois consécutifs. Souvent les gens ne sont pas informés sur les différents critères d'adhésion.

Les régions comme Kayes, Koulikoro, Sikasso, Tombouctou, Mopti, Kidal et Gao sont de plus en plus désintéressées. Les raisons sont à la fois multiples. Elles sont parfois liées à l'aspect démographique, politique, économique, social et même culturel. Beaucoup d'actifs occupés ignorent les formalités de demande d'adhésion, le manque de formation adéquate des structures chargées des personnes assurées.

Tableau 37. Répartition des bénéficiaires par âge

Tranche d'Age	Assurés Actifs		Prestations familiales		Assurances Vieillesse		Total	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
Moins de 15 ans	18	0,01	0	0,00	28	0,05	46	0,01
15 - 24 ans	3732	2,01	219	0,28	45	0,08	3996	1,25
25 - 39 ans	75856	40,80	28039	35,39	916	1,65	104811	32,69
40 - 54 ans	76256	41,02	41444	52,31	5912	10,66	123612	38,55
55 - 64 ans	20934	11,26	8812	11,12	19124	34,47	48870	15,24
65 ans et plus	9120	4,91	712	0,90	29457	53,09	39289	12,25
Total	185916	100	79226	100	55482	100	320624	100

Source : INPS (2014)

A la lumière de ce tableau, la part des assurés actifs est plus importante par rapport aux autres bénéficiaires. La répartition des assurés actifs nous montre que 41,02% ont un âge compris entre 40 et 54 ans, 40,80% se trouvent dans la tranche d'âge 25-39 ans et 11,26% dans la tranche 55-64 ans. Les moins de 25 ans représentent un peu plus de 2% de l'effectif total des assurés actifs et les 65 ans et plus représente 4,91% du même effectif.

Concernant les bénéficiaires des prestations familiales, le plus grand nombre a toujours été observé au niveau de la tranche d'âge 40-54 ans, suivies de la tranche 25-39 ans avec 35,39% et de la tranche 55-64 ans.

Contrairement aux deux précédents, parmi les bénéficiaires de l'assurance vieillesse 53,09% ont un âge d'au moins 65 ans et 34,47% ont l'âge compris entre 55-64 ans et 10,66% ont l'âge compris entre 40-54 ans. On constate également la présence timide des moins de 15 ans.

5. Dialogue social

Depuis janvier 2014, la mise en œuvre de la Politique Nationale du Travail (PNT) a été dominée par les activités ci-après :

- l'élaboration de politiques et programmes, et de la législation et réglementation afférentes ;
- le renforcement du dialogue social ;
- la protection et l'amélioration des conditions de vie et de travail des travailleurs des secteurs public, parapublic et privé ;
- l'amélioration des conditions de vie des agents contractuels de l'Etat ;
- le suivi de la mise en œuvre des programmes nationaux de lutte contre le travail des enfants ;
- le retour de l'administration dans les trois (3) régions du nord ;
- la poursuite des activités régaliennes des services du travail.

La gestion des conflits collectifs du travail, l'actualisation des conventions collectives, l'évaluation du Pacte de Solidarité pour la Croissance et le Développement de 2001 et la création d'un Conseil National du Dialogue Social ont constitué les activités phares dans ce domaine.

5.1. La gestion des conflits collectifs

La Direction Nationale du Travail et ses services déconcentrés ont eu à connaître, au cours de l'année 2014, plusieurs conflits collectifs de travail.

Les plus importants avaient été enclenchés par les organisations représentatives suivantes :

- ✓ Section Nationale des Mines et des Industries (SECNAMI) UNTM du 24 janvier 2014 ;
- ✓ Section Nationale des Mines et des Industries (SECNAMI) UNTM du 18 février 2014 ;
- ✓ Section Syndicale des travailleurs permanents de PMU-Mali en mai 2014 ;
- ✓ Préavis de grève déposés par le syndicat des travailleurs de SECURICOM, les 4 et 13 mars 2014 ;
- ✓ Section Syndicale de Team Call Center en juillet 2014 ;
- ✓ Section Syndicale de Ingelec en juillet 2014 ;
- ✓ Section Syndicale de SUKALA S.A du 26 septembre 2014 ;
- ✓ Syndicat des travailleurs de G4S en août et septembre 2014 ;
- ✓ SECNAMI le 10 novembre 2014 ;
- ✓ Comité syndical des travailleurs de China Road and Bridge Corporation (**CRBC**) en mai 2014 ;

La Direction Nationale du Travail a également contribué à la résolution de plusieurs conflits collectifs dans le secteur public, par le biais des membres du comité du dialogue social. Les activités menées dans ce cadre font l'objet d'un rapport spécifique au niveau du Ministère.

5.2. La relecture des conventions collectives et accords d'établissements

La DNT a poursuivi avec les partenaires sociaux l'exécution du programme de révision des conventions collectives de travail avec la convention collective des chauffeurs et conducteurs, la convention collective des banques, assurances et établissements financiers et a eu à faire des observations sur un certain nombre d'accords d'établissements notamment ceux des structures suivantes :

- Office de Radiodiffusion Télévision du Mali (ORTM) ;
- Manutention Africaine Mali ;
- Fonds d'Appui à la Formation Professionnelle et à l'Apprentissage (FAFPA) ;
- ATOSS, Etablissement d'Enseignement « Liberté » ;
- Institut National de Prévoyance Sociale (INPS) ;
- Agence Nationale de Télé Santé et d'Informatique Médicale (ANTIM) ;
- Agence Nationale de la Météorologie (Mali-Météo) ;
- Office du Niger ;
- Fonds Auto-Renouvelable pour l'Emploi (FARE).

5.3. L'évaluation du Pacte de Solidarité pour la Croissance et le Développement (PSCD) de 2001

Un consultant national a été commis pour évaluer le Pacte de Solidarité pour la Croissance et le Développement conclu en 2001 avec les partenaires sociaux. Le consultant ayant déposé son rapport provisoire, l'atelier de validation a eu lieu en septembre 2014.

5.4. La création d'un Conseil National du Dialogue Social (CNDS)

En vue de renforcer le dialogue social, la DNT a transmis au département en septembre 2014 le projet de décret portant création du Conseil National du Dialogue Social (CNDS).

Tableau 38. Répartition des litiges individuels selon la région

Régions	Nombre de litiges soumis	Nombres de litiges réglés en conciliation	Nombres de litiges transmis au Tribunal	Litiges classés sans suite ou en instance
Kayes	247	222	19	06
Koulikoro	152	134	09	09
Sikasso	61	19	41	01
Ségou	60	32	24	04
Mopti	41	31	06	04
Tombouctou	08	07	01	00
Gao	14	01	11	02
Kidal	02	02	-	-
Bamako	799	447	312	40
Total	1 384	895	423	66

Source : DNT (2014)

Le litige étant un différend entre deux ou plusieurs personnes, les uns contestant aux autres d'être titulaires d'un droit à l'exercice duquel ils prétendent. Les modalités sont diverses : le harcèlement, la

discrimination, le licenciement c'est-à-dire des litiges peuvent opposer un employeur et son salarié à l'occasion des relations de travail : contestation autour d'heures supplémentaires à assurer, de congés.

A l'analyse de ce tableau, on constate qu'il y a eu 1384 litiges soumis dont 895 ont été réglés en conciliation (soit 55,6%), 423 transmis au tribunal et enfin 66 sont classés sans suite ou en instance. A Bamako, parmi les 799 litiges soumis, 447 réglés en conciliation et 312 litiges sont transmis au tribunal et 40 autres classés sans suite ou en instance. Dans la première région, presque 90% des litiges soumis sont réglés en conciliation, à Koulikoro 88,2% des litiges soumis sont réglés en conciliation, à Tombouctou 87,5% et à Mopti 75,6% sont réglés en conciliation. Dans la région de Kidal, tous les litiges ont été gérés par conciliation.

De façon générale, nous constatons une grande satisfaction en termes de litiges réglés en conciliation, soit 64,5%. De même, le pourcentage des litiges classés sans suite ou en instance est pratiquement faible dans toutes les régions.

Tableau 39. Répartitions des conflits collectifs par branche d'activité économique, le cercle, par nombre de journées perdues et qualification professionnelle des travailleurs

Régions	Branche d'activité économique	Nombre de conflits	Temps perdus	Qualification professionnelle				Total	
				Cadres supérieurs	Cadres moyens	Ouvriers	Manœuvres		
Kayes (Sadiola et Yatela)	Mines	1	3 224 heures		3	48	102	51	204
Koulikoro (Dioila)	Bâtiments et Travaux publics	1	720 heures	-	-		10	20	30
Sikasso	Néant								
Ségou (Niono)	Industrie manufacturière	1	50 000 heures		27	121	643	2 334	3 125
Mopti	Néant								
Tombouctou	Néant								
Gao	Néant								
Kidal	Néant								
Bamako		13	752 h	-	3	42	10	55	
	Industries	2	-	-	-	5	3	8	
	BTP	1	96h	-	1	5	-	6	
	Commerces, Hôtels et Restaurants	2	64h	-					
	Banques et Etablissements financiers	3	-	-	-	-	-	-	
	Transport, entrepôt et communication	1	64h	-	-	4	4	8	
	Services fournis à la collectivité, services sociaux	4	528h	-	2	28	3	33	
Total General :		16	55448		30	172	797	2 415	3414

Source : DNT (2014)

Au regard de ce tableau, on constate qu'en 2014 il y a seize (16) conflits collectifs aux risques de 3414 individus et qui a coûté en terme de temps de travail 55 448 heures. Parmi les seize (16) conflits, Bamako à lui seul enregistre treize (13) conflits dont quatre (4) dans le domaine des services fournis, trois (03) en banques et établissements financiers, deux (2) dans les commerces, hôtels et restaurants et

dans les industries et un (01) en BTP et en transport, entrepôt et communication. Les régions de Kayes, Koulikoro et Ségou ont enregistré chacun un (1) conflit dans les branches d'activités économiques respectives de mines, BTP et industrie manufacturière.

Concernant la qualification professionnelle des employés en conflits collectifs, on constate le plus grand nombre de conflits au niveau des manœuvres avec 2415 individus (soit 70,7% de l'ensemble du personnel en conflit), qui sont suivis des ouvriers (797) et les cadres moyens (172). Les cadres supérieurs ne représentent que 0,9% de l'effectif total du personnel.

Dans la région de Koulikoro, on constate l'absence de cadres (supérieurs et moyens) en conflits collectifs et surtout moins de temps perdu dans le BTP. Parmi les cadres en conflits collectifs, la quasi-totalité sont de Ségou et seulement trois (03) à Kayes. C'est pourquoi, parmi les 55 448 heures de travail perdues, 50 000 heures ont été perdues dans la région de Ségou. En définitif, le plus grand nombre d'individus en conflits collectifs a été observé au niveau de la région de Ségou.

Au total, 22 préavis de grève ont été déposés par les syndicats en 2014 dont 12 ont été observés, 6 levés et 4 suspendus (annexe 2). La centrale syndicale, l'Union Nationale des Travailleurs du Mali a déposé 2 préavis de grève dont 1 a été observé durant 48 heures et l'autre levé.

Comparativement aux syndicats des autres branches d'activités économiques, la plupart des préavis de grèves a été déposée par les syndicats de l'Education Nationale. En général, la durée des grèves se situe entre 48 et 72 heures aux niveaux des différents syndicats.

6. Migration internationale du travail au Mali

Dans son acception la plus élémentaire, la migration désigne le fait pour un individu de changer volontairement² de lieu de résidence habituelle. Ce déplacement se produit, généralement, à l'issue d'une décision personnelle ou familiale pour un motif généralement économique. D'où le vocable migration du travail.

Il est nécessaire d'élargir le concept en introduisant d'autres variables comme l'espace et le temps afin de mieux étudier ce changement de résidence qu'est la migration. En considérant un espace géographique donné, tout déplacement à l'intérieur de cet espace devient une migration interne. Lorsque le changement de résidence s'effectue en dehors de cet espace, on parle alors de migration internationale³. Cependant, la prise en compte de la seule variable spatiale paraît insuffisante pour bien étudier le phénomène. Il est indispensable d'inclure le facteur temps en se fixant une date ou une période de référence. Une durée d'au moins six mois est généralement utilisée comme période de référence dans la plupart des enquêtes qui se sont intéressées au phénomène au Mali. Ainsi, la migration peut être définie comme un changement d'un lieu de résidence habituelle pour une durée d'au moins six mois. L'individu qui effectue une migration est appelé **migrant**. Par rapport à l'entité de départ ou de destination, il est nommé émigrant ou immigrant.

En considérant les limites d'un pays, les migrants internes sont tous les individus dont le déplacement s'effectue à l'intérieur du territoire national. Lorsque l'origine ou la destination est en dehors du territoire national, on parle alors de migration internationale. Les individus qui effectuent ce déplacement sont appelés immigrants si l'origine est à l'étranger ou émigrés quand la destination est l'extérieur du pays. Les **migrants de retour** sont les personnes qui sont revenues à leur lieu de résidence habituelle après au moins six mois de résidence ailleurs.

De par sa situation géographique au carrefour des routes marchandes entre le Maghreb et l'Afrique Subsaharienne, le Mali est un pays de tradition migratoire. Les déplacements se font aussi bien à l'intérieur du territoire national qu'à l'extérieur. En 2009, le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH) a dénombré 107 316 émigrés maliens des cinq années ayant précédé le recensement [Cissé et Doumbia, 2011]. Au cours de la même période, le pays a enregistré le retour de plus de 126 000 migrants dont plus de 90 % en provenance d'un autre pays africain. L'importance de ce flux migratoire pose le problème de l'insertion des migrants de retour. Pour ce faire, le Gouvernement du Mali, à travers le CIGEM, a réalisé en 2014 un certain nombre d'activités en faveur de la réinsertion socioéconomique des migrants de retour. Ainsi, 171 jeunes migrants de retour ont pu bénéficier d'une formation dans divers domaines.

² C'est à dire sans conflit ou crainte pour son intégrité physique, auquel cas on parle de réfugiés ou de déplacés.

³ On parle de migration internationale lorsque l'espace choisi coïncide avec un pays.

Aussi, 50 jeunes migrants ont obtenu des bourses d'études dans les écoles, instituts ou centre de formation de référence en Afrique. Ils suivent des cours dans des domaines comme la géologie, les BTP, Eaux/hygiène et assainissement, Hôtellerie, Automatisme, etc.

Tableau 40. Répartition des migrants de retour bénéficiaires de formation en 2014 par domaine

Domaine	Effectif	%
Hôtellerie/restauration	45	26,3
Carrelage/Maçonnerie	27	15,8
Santé	2	1,2
Transport urbain (avec tricycle)	8	4,7
Elevage bovine	30	17,5
Boucherie	12	7,0
Electricité	21	12,3
Mécanique auto	20	11,7
Teinture-batik-couture	3	1,8
Formations spécifiques (CREE, GERME)	3	1,8
Total Formation Professionnelle	171	100
Bourses d'études	50	-

Source : CIGEM (2014)

Dans le domaine de l'emploi, le CIGEM a pu insérer, à travers l'intermédiation, 20 jeunes migrants auprès des employeurs et octroyer des Kits d'installation dans différents métiers de l'artisanat. Il s'agit, entre autres, des emboucheurs (28,6 %), des mécaniciens moto et maçons (19,0 % chacun), etc. Dans le cadre de la coopération avec le royaume d'Espagne, le CIGEM a également obtenu des contrats saisonniers pour 29 jeunes. Afin de favoriser leur installation à leur propre compte, 2 500 jeunes ont bénéficié d'un appui à la définition de projets.

Tableau 41. Répartition des migrants de retour ayant bénéficié la formation et Kits d'installation en 2014 par domaine

	Effectif	%
Octroi Kits d'installation		
Carreleurs	15	14,3
Mécaniciens moto (montage et réparation)	20	19,0
Boucher	12	11,4
Emboucheurs	30	28,6
Conducteurs de tricycles	8	7,6
Maçons	20	19,0
Total	105	100
Intermédiation et Appui		
Contrat de travail	20	
Contrat saisonnier en Espagne	29	
Appui à la définition de projets	2 500	

Source : CIGEM (2014)

Conclusion et recommandations

1. Conclusion

Les données collectées dans le cadre de l'élaboration de ce rapport ont permis dans une certaine mesure de constater les efforts fournis par les structures publiques et privées dans la réalisation des missions qui leurs sont confiées. Ces données sont loin d'être exhaustives. Nous n'avons pas pu obtenir les données de certaines structures et pour d'autres les données sont incomplètes ou souvent inexistantes.

L'enseignement supérieur aussi bien que l'enseignement technique et professionnel connaît des pléthores d'effectifs surtout dans les filières tertiaires. Les filières techniques et scientifiques enregistrent peu d'étudiants. Ce déséquilibre n'est pas sans conséquence sur le marché du travail. Malgré le nombre élevé de demande d'emploi par rapport aux offres (16 159 demandes contre 6 396 offres), en 2014, seulement 53% des offres d'emplois enregistrées par l'ANPE et les bureaux privés ont été satisfaites. Les résultats de l'enquête nationale sur l'emploi font ressortir également l'importance du chômage suivant le niveau d'instruction (25,5% pour le niveau supérieur contre 17,1% pour le niveau secondaire).

Ces déséquilibres entre l'offre et la demande de travail persistent malgré les multiples initiatives prises par les plus hautes autorités. Parmi ces mesures, nous pouvons citer le programme emploi jeune dont la mise en œuvre de la 2^{ème} phase a démarré en 2011, les politiques nationales mises en œuvre dans le domaine de l'emploi et de la formation professionnelle. En plus de ces mesures, la mise en œuvre des recommandations ci-dessous pourrait réduire le niveau de déséquilibre.

2. Recommandations

Les quelques données collectées pour la réalisation de ce rapport ont permis de faire ces quelques constats qui sont loin d'être exhaustifs. A la lumière de ces constats, les recommandations suivantes peuvent être formulées :

- sensibiliser les jeunes à s'orienter vers les filières professionnelles techniques ;
- diversifier les filières de formation tertiaire en fonction des besoins du marché du travail ;
- réaliser régulièrement des études sur l'insertion professionnelle des bénéficiaires des programmes de formation professionnelle mise en œuvre par le FAFPA, la DNFP, les projets et les ONG.

ANNEXES

Annexe 1 : Nombre de préavis de grèves par les syndicats en 2014

N°	Syndicats	Date de la conciliation	Durée de la grève	Observations
1	CEN-SNESUP	08-janv-14	48 heures 72 heures Puis illimitée.	Mot d'ordre levé
2	SNEC/SUPERIEUR	24-janv-14	48 heures puis 72 heures	Mot d'ordre levé
3	Institut National de formation en Sciences de la Santé (INFSS)	Mardi 28 janvier 2014	48 heures	Mot d'ordre suspendu
4	Bureaux Exécutifs Nationaux du SNS-AS-PF, du SYNACAM et du SYMEMA	Lundi 17 février 2014	48 heures	Mot d'ordre observé
5	Comité SNESUP/Faculté Histoire et Géographie	Dimanche 16 mars 2014	48 heures	Mot d'ordre observé
6	Institut National de formation en Sciences de la Santé (INFSS)	06-mai-14	72 heures	Mot d'ordre observé
7	Comité SNESUP de la Faculté des Sciences et Techniques (FST) et de l'Institut des Sciences Appliquées (ISA)			Mot d'ordre suspendu
8	Comité syndical Agence pour la Promotion des Investissements au Mali (API-MALI).			Mot d'ordre observé
9	Syndicat Libre des Travailleurs des Affaires Etrangères (SYLTAE)	03-oct-14	48 heures	Mot d'ordre suspendu
10	Comité syndical du Centre National d'Appui à la Lutte contre la maladie (CNAM)	30-août-14	Illimitée	Mot d'ordre observé
11	Comité SNESUP/IUG	Initialement prévue pour le 29 sept. n'a eu lieu que le 16 octobre 2014	48 heures 72 heures	Mot d'ordre observé
12	Comité SNESUP/PMOS-FAPH	1 ^{er} octobre 2014	48 heures	Mot d'ordre suspendu
13	Coordination des Syndicats de l'Enseignement Secondaire (COSES)	Prévue pour le vendredi 17 octobre mais reporté au 22 octobre 2014	72 heures	Mot d'ordre observé
14	Syndicat national de l'Education de Base (SYNEB)	Lundi 03 octobre 2014	72 heures	Mot d'ordre observé
15	Section Syndicale des Domaines et du Cadastre		48 heures	Mot d'ordre observé
16	Section Syndicale des Domaines et du Cadastre		72 heures	Mot d'ordre observé
17	Union Nationale des travailleurs du Mali (UNTM)	Vendredi 15 août 2014	48 heures	Mot d'ordre observé
18	Union Nationale des Travailleurs du Mali (UNTM)	Lundi 20 6 jours nég.	48 heures	Mot d'ordre levé
19	Comité –SNESUP du Centre Régional de la Recherche Agronomique (CRRA)		48 heures	Mot d'ordre observé
20	ORTM	Jeudi 04 déc. 2014	48 heures	Mot d'ordre levé
21	Surveillants de Prison			Mot d'ordre levé
22	CENOU			Mot d'ordre levé

Source : Cabinet du Ministère de la Fonction Publique

Annexe 2 : Ventilation des litiges individuels

Régions	Nature des litiges	Nombre de Litiges soumis	Litiges réglés en conciliation	Litiges transmis au Tribunal	Litiges Classés sans suite ou en instance	
Kayes	Salaires et accessoires	20	19	02	-	
	Préavis	52	47	02	03	
	H. sup.	01	01	-	-	
	Bulletins de paie	01	01	-	-	
	Indemnités de licenciements	113	103	09	01	
	Congés payés	42	37	05	-	
	Maladies	03	03	-	-	
	Divers	15	11	03	01	
	Total :	247	222	19	06	
		Salaires et accessoires	36	29	02	05
	Préavis	26	25	-	01	
	Certificat de travail	10	10	-	-	
	Maladies	01	01	-	-	
Koulikoro	Congés payés	21	20	-	01	
	Bulletins de paie	10	10	-	-	
	Licenciements et indemnités de licenciement	43	36	05	02	
	Divers	05	03	02	-	
	Total :	152	134	09	09	
		Salaires et accessoires	40	07	33	-
		Préavis	13	03	10	-
		Heures supplémentaires	01	01	00	-
		Congés payés	12	01	11	-
	Sikasso	Licenciements et indemnités de licenciement	16	02	14	-
Divers		25	14	11	-	
Total :		107	28	79	-	
		Salaires et accessoires de salaire	13	04	07	02
		Préavis	07	04	03	00
		Heures supplémentaires	04	00	04	00
		Indemnités de précarité	06	05	01	00
Ségou		Congés payés	08	06	02	00
		Licenciements et indemnité de licenciement	27	15	10	02
		Divers	17	07	10	04
	Total :	82	41	37	08	
Mopti					Non déterminé	
Tombouctou	Salaires et accessoires de salaire	03	02	01	00	
	Préavis	02	02	-	-	
	Bulletins de paie	02	02	-	-	
	Congés payés	01	01	-	-	
	Total :	08	07	01	00	
Gao	Salaires et accessoires	11	01	08	02	
	Préavis	11	01	08	02	
	Licenciement et indemnité de licenciement	11	01	08	02	
	Total	33	03	24	06	
Kidal	Reprise des relations de travail	02	02	-	-	
	Total :	02	02	-	-	
Bamako	Salaires et accessoires	390	262	128	-	
	Préavis	376	176	200	-	
	Heures supplémentaires	11	03	08	-	

Régions	Nature des litiges	Nombre de Litiges soumis	Litiges réglés en conciliation	Litiges transmis au Tribunal	Litiges Classés sans suite ou en instance
	Repos hebdomadaire	01	00	01	-
	Indemnités de déplacement	04	04	00	-
	Congés payés	402	211	191	-
	Licenciements et indemnités de licenciement	375	224	151	-
	Départ négocié	05	05	00	-
	Certificats de travail	472	242	230	-
	Cotisations INPS	36	19	17	-
	Dommmages-intérêts	232	00	232	-
	Indemnités spécial	174	139	35	-
	Divers	74	42	32	-
	Total :	2 552	1 327	1 225	-
Total Général		3 183	1 764	1 433	29

Source : DNT